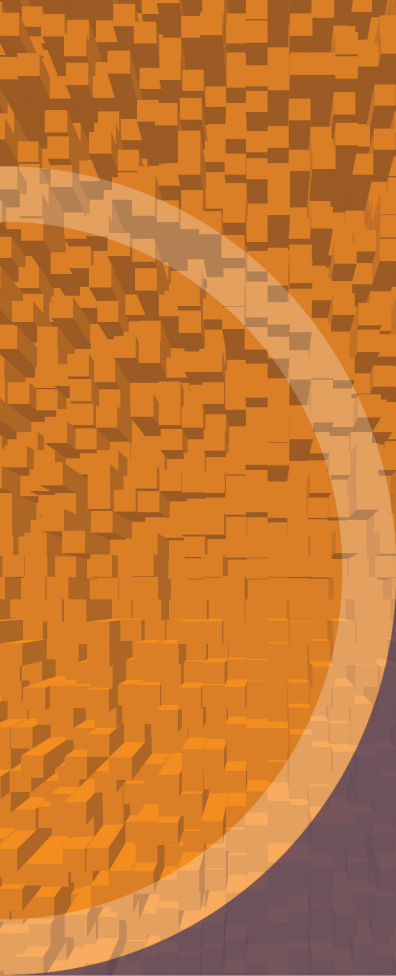
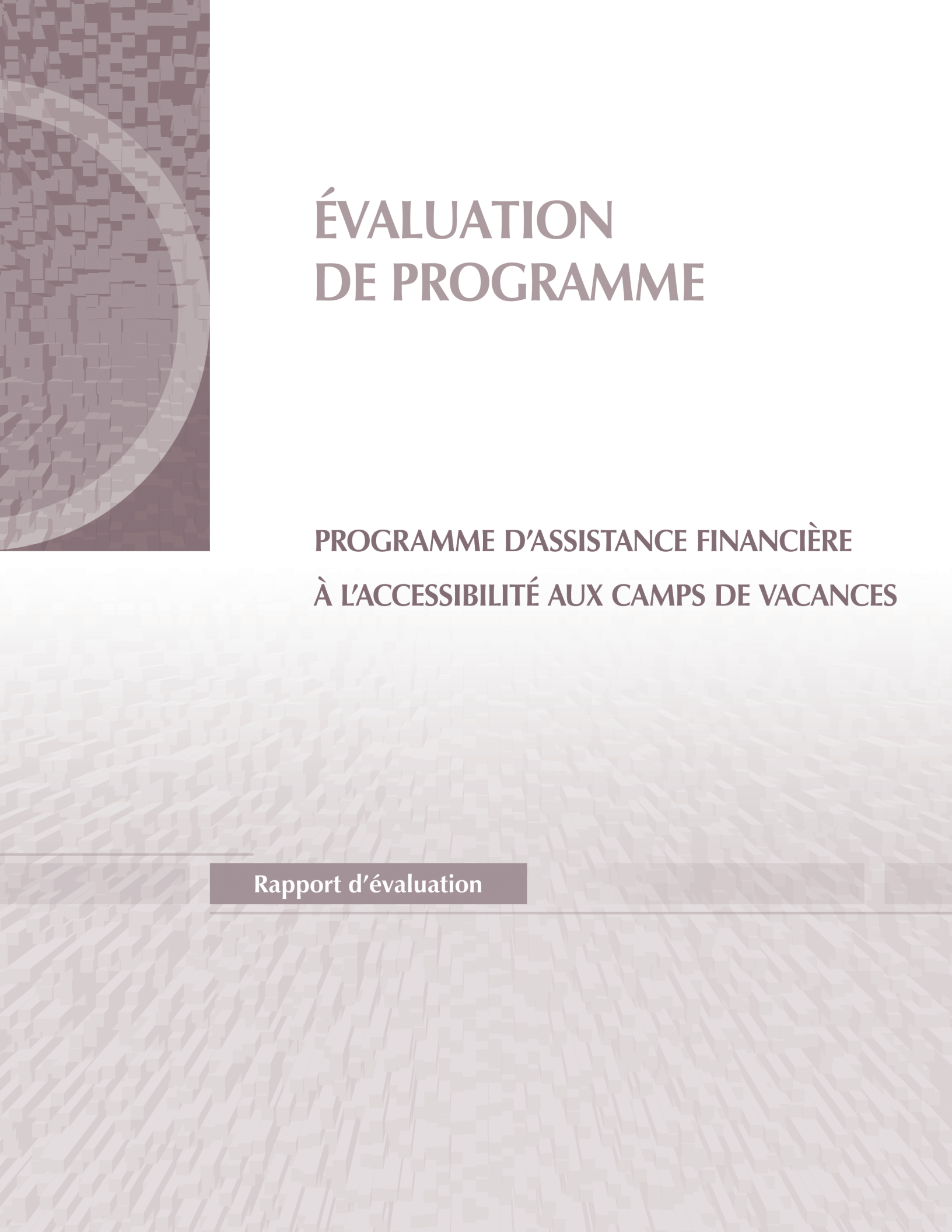




ÉVALUATION DE PROGRAMME

PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE
À L'ACCESSIBILITÉ AUX CAMPS DE VACANCES

Rapport d'évaluation



ÉVALUATION DE PROGRAMME

PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE
À L'ACCESSIBILITÉ AUX CAMPS DE VACANCES

Rapport d'évaluation

Responsable de l'évaluation

Diane Charest

Direction de la recherche, des statistiques et de l'information

Coordination de l'évaluation

Nathalie Girard

Direction de la recherche, des statistiques et de l'information

Soutien professionnel

François Cloutier

Direction du loisir

Aurélie Martin et Denis Petitclerc

Direction de la recherche, des statistiques et de l'information

Soutien technique

Christian Tremblay et Anne-Marie St-Onge

Direction de la recherche, des statistiques et de l'information

Comité d'évaluation

Robert Bédard

Gilles Brûlé

Diane Charest

Dany Chénier

François Cloutier

Yves Dubois

Nathalie Girard

Benoît Lorrain

Robert Rodrigue

Graphisme et infographie

Deschamps Design

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 10-00224

Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement

ISBN 978-2-550-59440-6 (version PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Canada, 2010

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	1
INTRODUCTION	3
SECTION 1 - STRATÉGIES D'ÉVALUATION	7
1. Rôle et composition du comité d'évaluation	7
2. Aspects couverts et questions d'évaluation	8
3. Méthodes de collecte de données et populations touchées	8
3.1. L'analyse de documents et de données	8
3.2. L'avis d'une experte et d'experts dans les modes d'attribution de subventions à des OBNL	9
3.3. L'utilisation de questionnaires	9
3.4. Les rencontres individuelles	10
4. Traitement et analyse des données	10
SECTION 2 - LE MODE DE FINANCEMENT DU PROGRAMME: UN ÉLÉMENT DE MESURE DE L'ASPECT DE LA MISE EN ŒUVRE	11
1. Un résumé de la Politique gouvernementale <i>L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec</i>	12
1.1. Le champ d'application de la politique	12
1.2. Les fondements de la politique	12
1.3. Les principaux engagements gouvernementaux	12
1.4. Les modes de soutien financier de la politique gouvernementale	13
2. Le Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances et le respect de la Politique gouvernementale <i>L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec</i>	14
2.1. Mode de financement préconisé par le Programme	14
2.2. Jugement sur le mode de financement du Programme	15
2.3. Jugement sur le respect de la Politique gouvernementale <i>L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec</i>	15

3. Caractéristiques de différents modes de financement	16
3.1. Mode indépendant de la Politique gouvernementale <i>L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec</i>	16
3.2. Modes dépendants de la Politique gouvernementale <i>L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec</i>	16
4. Faits saillants et jugement	18
SECTION 3 - LES PRATIQUES POUR ACCUEILLIR ET FAIRE CONNAÎTRE LES CAMPS AUX PERSONNES DÉFAVORISÉES FINANCIÈREMENT : UN ÉLÉMENT DE MESURE DE L'ASPECT DE LA MISE EN ŒUVRE	
1. Incitatifs favorisant la participation de la clientèle défavorisée financièrement	21
1.1. Politiques de réduction de tarifs	21
1.2. Partenariats établis avec des organismes	22
2. Moyens de promotion	24
2.1. Moyens utilisés pour faire connaître les camps de vacances et les services ou programmes s'adressant à la clientèle défavorisée financièrement	24
2.2. Moyens utilisés pour faire connaître les camps et les services ou programmes s'adressant à la clientèle défavorisée financièrement et leur efficacité	25
3. Mécanismes d'identification des clientèles visées	27
4. Faits saillants et jugement	28
SECTION 4 - L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES DÉFAVORISÉES FINANCIÈREMENT : UN ÉLÉMENT DE MESURE DE L'ASPECT DE L'EFFICACITÉ	
1. Normes administratives pour recevoir et utiliser les subventions	31
2. Subventions du volet aide à l'accessibilité	33
2.1. Subventions du volet aide à l'accessibilité dans l'ensemble des camps	33
2.2. Subventions du volet aide à l'accessibilité selon les types de camps	36
2.3. Subventions du volet aide à l'accessibilité et niveau de capacité d'hébergement des camps	37

3. Nuitées consacrées à la clientèle défavorisée financièrement	37
3.1. Variation des nuitées consacrées à la clientèle défavorisée financièrement dans l'ensemble des camps	37
3.2. Variation des nuitées consacrées à la clientèle défavorisée financièrement selon les types de camps	39
3.3. Variation des nuitées consacrées à la clientèle défavorisée financièrement dans les camps de jeunes	40
3.4. Variation des nuitées consacrées à la clientèle défavorisée financièrement dans les camps familiaux	41
3.5. Variation des nuitées consacrées à la clientèle défavorisée financièrement dans les camps de personnes handicapées	42
3.6. Variation des nuitées consacrées à la clientèle défavorisée financièrement et la capacité d'hébergement des camps de vacances.....	43
4. Faits saillants et jugement	44
 SECTION 5 - LA MISE AUX NORMES DES IMMOBILISATIONS : UN ÉLÉMENT DE MESURE DE L'ASPECT DE L'EFFICACITÉ	47
1. Normes administratives pour recevoir et utiliser les subventions	47
2. Subvention du volet immobilisation	48
3. Faits saillants et jugement	53
 SECTION 6 - L'IMPACT D'UN SÉJOUR DANS UN CAMP DE VACANCES : UN ÉLÉMENT DE MESURE DE L'ASPECT DES EFFETS	55
1. Impact d'un séjour dans un camp de vacances	55
2. Raisons motivant la clientèle à participer à un camp de vacances	60
3. Faits saillants et jugement	62
 SECTION 7 - CONCLUSION	63

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 :	Nombre de camps subventionnés selon les années financières	5
Graphique 2 :	Répartition des subventions du Programme volet accessibilité en 2008-2009 selon les régions	35
Graphique 3 :	Répartition des camps de vacances en 2008-2009 selon les régions	35
Graphique 4 :	Importance des variations de nuitées consacrées à la clientèle défavorisée financièrement selon les camps ayant augmenté ou diminué le nombre de nuitées	38
Graphique 5 :	Répartition par quartile des nuitées consacrées à la clientèle défavorisée financièrement selon les années	39
Graphique 6 :	Distribution par quartile des variations de nuitées consacrées à la clientèle défavorisée financièrement dans les camps de jeunes selon les années	41
Graphique 7 :	Distribution par quartile des variations de nuitées consacrées à la clientèle défavorisée financièrement dans les camps familiaux selon les années	42
Graphique 8 :	Distribution par quartile des variations de nuitées consacrées à la clientèle défavorisée financièrement dans les camps de personnes handicapées selon les années	42

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Nombre d'années d'activité selon les types de camps	4
Tableau 2 :	Capacité d'hébergement selon les types de camps	6
Tableau 3 :	Modes de financement : avantages et inconvénients pour le gouvernement	17
Tableau 4 :	Modes de financement : avantages et inconvénients pour les organismes communautaires	17
Tableau 5 :	Modes de financement : avantages et inconvénients pour les utilisatrices et utilisateurs des services	18
Tableau 6 :	Types de partenariat par organisme	23
Tableau 7 :	Types de promotion selon les types de camps	24
Tableau 8 :	Perception de l'impact des activités de promotion organisées par les camps sur l'inscription de la clientèle défavorisée financièrement selon les camps	25
Tableau 9 :	Perception de l'impact des activités de promotion organisées par les camps sur l'inscription de la clientèle défavorisée financièrement selon les camps précisant les services ou programmes destinés aux personnes défavorisées financièrement	26
Tableau 10 :	Perception de la proportion de personnes défavorisées financièrement qui refusent de fournir une pièce justificative	27
Tableau 11 :	Perception concernant les normes administratives du volet accessibilité selon l'ensemble des directions de camps	32
Tableau 12 :	Perception des directions des camps de vacances concernant les formulaires à remplir	33
Tableau 13 :	Montants attribués par le Programme pour l'aide à l'accessibilité des camps	34
Tableau 14 :	Montants attribués par le Programme pour l'aide à l'accessibilité des camps selon les types d'organismes	36
Tableau 15 :	Moyenne de nuitées consacrées à la clientèle défavorisée financièrement de 2005 à 2008 selon le type de camp	40
Tableau 16 :	Moyenne de nuitées consacrées à la clientèle défavorisée financièrement de 2005 à 2008 selon le niveau de capacité d'hébergement des camps	43

Tableau 17 :	Montants attribués par le Programme pour le soutien aux immobilisations des camps	48
Tableau 18 :	Montants attribués par le Programme pour les immobilisations des camps selon les types de camps	49
Tableau 19 :	Projets d'immobilisation demandés et acceptés pour l'année financière 2008-2009	51
Tableau 20 :	Montants demandés pour les projets d'immobilisation et subventions acceptées pour l'année financière 2008-2009	52
Tableau 21 :	Écarts entre les montants demandés et attribués par type de réparation pour l'année financière 2008-2009	52
Tableau 22 :	Perception des répondantes et répondants sur l'impact d'un séjour sur la clientèle	56
Tableau 23 :	Perception de la clientèle sur l'impact positif d'un séjour sur celle-ci selon les types de camps	58
Tableau 24 :	Perception de la clientèle sur l'impact d'un séjour sur celle-ci selon le groupe d'appartenance	59
Tableau 25 :	Principales raisons de la clientèle pour participer à un camp de vacances selon le type de camp	60
Tableau 26 :	Principales raisons pour participer à un camp de vacances selon le groupe d'appartenance de la clientèle	61

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 :	Carte géographique des camps de la province	65
Annexe 2 :	Procédures et modalités selon le mode de soutien financier	67
Annexe 3 :	Exigences administratives propres au volet aide à l'accessibilité	71
Annexe 4 :	Listes de vérification d'acheminement des documents	73
Annexe 5 :	Tableaux en annexe	75
Annexe 6 :	Exigences administratives propres au volet immobilisation	79
Annexe 7 :	Méthode de calcul de l'indice de capacité de payer d'un camp	81

LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE

Tableau 1-1:	Perception des directions concernant les normes administratives selon les types de camps	75
Tableau 1-2:	Perception des répondantes et répondants sur l'impact d'un séjour sur la clientèle	76
Tableau 1-3:	Perception des directions des camps sur l'impact positif d'un séjour sur la clientèle selon les types de camps	77
Tableau 1-4:	Perception de la clientèle sur l'impact d'un séjour sur celle-ci selon le groupe d'appartenance	78

PRÉAMBULE

À la demande de la Direction du loisir (DL) du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), le Service de la recherche et de l'évaluation de la Direction de la recherche, des statistiques et de l'information (DRSI) a évalué le Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances 2008-2011 (PAFACV). Cette évaluation visait à alimenter la réflexion et à orienter les discussions concernant l'amélioration ou l'évolution du Programme en cause. Le présent rapport porte donc sur l'évaluation de la mise en œuvre du Programme, de son efficacité et de ses effets.

La première partie contient une brève description du Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances tandis que la deuxième partie traite des stratégies d'évaluation retenues. Les troisième et quatrième parties font successivement état des constats au regard de la mise en œuvre en fonction du mode de financement du Programme et au regard des pratiques utilisées pour faire connaître les camps aux personnes défavorisées financièrement. L'évaluation de l'efficacité du Programme, présentée dans les cinquième et sixième parties du rapport, couvre les deux objectifs du Programme sur les thèmes de l'accessibilité aux personnes défavorisées financièrement et la mise aux normes des immobilisations. La septième partie du rapport traite de l'impact d'un séjour dans un camp de vacances. Enfin, la conclusion de l'évaluation constitue la dernière partie du rapport.

INTRODUCTION

Créé en 1998, le Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances¹ a été mis en place afin de «[f]avoriser l'accès aux camps de vacances pour les [individus] défavorisés financièrement² [(les personnes handicapées, les jeunes et les familles³)]» (ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport [MELS], 2008c, p. 1). De plus, le Programme offre la possibilité d'une aide financière supplémentaire aux camps de vacances en ce qui a trait à l'amélioration de la sécurité des immobilisations⁴.

Le premier volet du Programme, portant sur l'accessibilité des personnes défavorisées financièrement aux camps de vacances gérés par des organismes privés à but non lucratif (OBNL), favorise l'accès aux camps de vacances la clientèle visée. Cela est rendu possible grâce aux subventions versées par le MELS aux camps de vacances qui, à leur tour, peuvent réduire leurs tarifs aux clientèles défavorisées financièrement. Les camps sont séparés selon le type de clientèle desservie soit les camps de jeunes, les camps familiaux et les camps de personnes handicapées. En 2008-2009, un peu plus de la moitié (55,4 %) des 92⁵ organismes considérés dans cette évaluation sont pour les jeunes. Les camps familiaux et les camps de personnes handicapées représentent respectivement 26,1 % et 18,5 % des camps subventionnés.

-
- 1 «Le camp de vacances est un ensemble intégré de ressources humaines et physiques qui offre, à différents types de clientèles (dans un contexte de vacances et de loisir), des services d'hébergement, de restauration, de programmation et d'animation en loisir et en sport qui favorisent l'épanouissement personnel, la détente et la découverte de la vie communautaire» (ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport [MELS], 2008c, p. 11). Il existe trois types de camps québécois, soit les camps de jour, les camps de classe nature et les camps de vacances.
 - 2 Les personnes défavorisées financièrement sont «[c]elles dont le revenu familial ou le revenu familial de leurs parents est inférieur aux seuils de faible revenu [(annexe 1)] établis par Statistique Canada pour le Québec en 2007, majorés de 25 %, suivant le nombre de personnes dans le foyer en question. [Également, ce sont c]elles qui sont désignées aux camps (avec preuve écrite à l'appui) par un organisme de charité légalement constitué et accepté par le MELS (Centraide, Société Saint-Vincent-de-Paul, Armée du salut, etc.) ou par un organisme relevant du ministère de la Santé et des Services sociaux [(MSSS)] (CLSC, Régie régionale de la santé et des services sociaux, etc.)» (MELS, 2008c, p. 11).
 - 3 Une «[...] famille est un ensemble d'au moins deux personnes (soit un couple avec un ou des enfants, soit un parent seul avec au moins un enfant)» (MELS, 2008c, p. 12).
 - 4 «[...] une immobilisation est un actif physique durable détenu par l'organisme qui peut l'utiliser dans la production de biens et de services [...] [ou] le louer à des tiers» (MELS, 2008c, p. 12).
 - 5 Il y a 92 organismes, mais 95 lieux de camps.

Le deuxième volet, conditionnel au premier, vise la mise aux normes des immobilisations, afin de contribuer à l'amélioration de leur sécurité. Compte tenu de l'âge de la majorité des camps de vacances (40 ans) et de la nouvelle réglementation, de nombreuses mises aux normes sont nécessaires. C'est le cas notamment des normes dictées par le Règlement sur la qualité de l'eau potable⁶, les normes de la Régie du bâtiment⁷ et la contamination des lacs aux cyanobactéries⁸.

Le tableau suivant présente le nombre d'années d'activités des camps. Comme mentionnée précédemment, la moyenne se situe autour de 40 ans (43,07).

Tableau 1

Nombre d'années d'activité selon les types de camps

Types de camps	Nombre d'années d'activité		
	Âge minimum (ans)	Âge maximum (ans)	Moyenne (ans)
Jeune	6	96	46,53
Famille	20	82	40,83
Personnes Handicapées	6	78	36,24

Source : Fichier de la Direction du Loisir

Selon les données disponibles, il y avait 213⁹ détenteurs de permis de centre de vacances en 1993¹⁰. En 2008-2009, il y a 259 centres de vacances. L'annexe 1 présente une carte géographique indiquant la position des différents centres de la province dispersés dans l'ensemble des régions administratives. Parmi ces centres de vacances, 92 sont membres¹¹ de l'Association des camps du Québec (ACQ), 30 étaient associés au Mouvement québécois des vacances familiales (MQVF) et 137 ne le sont pas. Les camps de vacances subventionnés sont distribués dans 15 régions administratives.

6 QUÉBEC, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (2008a), *Règlement sur la qualité de l'eau potable*, [En ligne], [\[http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=//Q_2/Q2R18_1_1.htm\]](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=//Q_2/Q2R18_1_1.htm) (10 novembre 2008).

7 RÉGIE DU BÂTIMENT (2008), *Liste des lois, règlements et codes administrés par la Régie du bâtiment du Québec*, [En ligne], [\[http://www.rbq.gouv.qc.ca/dirLoisReglementsCodes/dirLoiReglement/liste_lois.asp\]](http://www.rbq.gouv.qc.ca/dirLoisReglementsCodes/dirLoiReglement/liste_lois.asp) (10 novembre 2008).

8 QUÉBEC, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (2008c), *Guide d'intervention pour les propriétaires, les exploitants ou les concepteurs de stations de production d'eau potable municipales aux prises avec une problématique de fleurs d'eau de cyanobactéries*, [En ligne], [\[http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/guide-mun.pdf\]](http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/guide-mun.pdf) (10 novembre 2008).

9 Le mémoire de l'ACQ de 1993 mentionnait l'existence de 150 camps, les données du MLCP faisaient état de 213 détenteurs de permis, mais ce nombre incluait possiblement les Auberges de jeunesse.

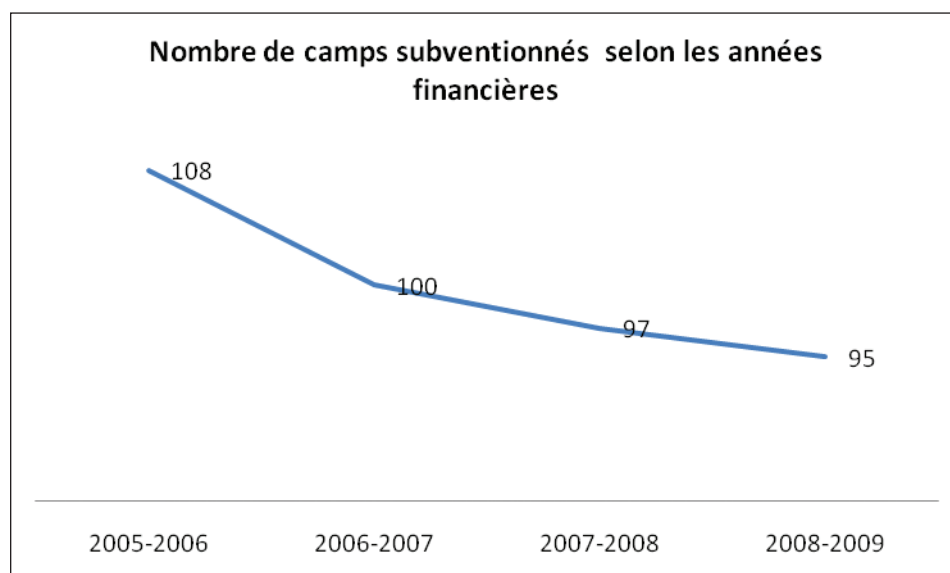
10 MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE. *Note sur le mémoire de l'ACQ : le programme d'aide financière aux camps de vacances : un programme à maintenir et enrichir*, p.1, 1993.

11 En réalité, 92 centres de vacances, en omettant les camps de jour et les classes nature, sont membres de l'Association des camps certifiés du Québec (ACQ).

En 2008-2009, il y a 92¹² organismes de vacances subventionnés par le Programme du MELS. La présente évaluation se concentre donc sur ces camps. Comme il est possible de le constater dans le graphique suivant, le nombre de camps subventionnés par le Programme est en diminution depuis l'année financière 2005-2006.

Graphique 1

Nombre de camps subventionnés selon les années financières



Source : Fichier de la Direction du Loisir

La capacité d'accueil des camps (nombre de lits) est variable. Elle s'étend de 50 à 285 lits, pour une moyenne de 144,6. La capacité moyenne d'accueil des camps est plus élevée pour les camps de jeunes que pour les camps familiaux et les camps de personnes handicapées.

12 Il y a 92 organismes, mais 95 lieux de camps.

Tableau 2**Capacité d'hébergement selon les types de camps**

Types de camps	Capacité minimum (nombre)	Capacité maximum (nombre)	Moyenne (nombre)
Jeune	50	538	176,14
Famille	50	205	117,50
Personnes Handicapées	56	285	109,56

Source : Fichier de la Direction du Loisir

Le budget total consacré au programme a été de 3 686 100 \$ en 2006-2007. Pour les deux années financières suivantes, le budget annuel consacré au programme fut de 3 677 700 \$. Les camps disposent tous d'autres sources de financement que les subventions du programme. D'ailleurs, pour être admissibles au programme, les camps doivent disposer de revenus d'autofinancement d'au moins 35 % du total des revenus¹³. Les autres subventions et revenus des camps de vacances ne font pas l'objet de cette évaluation.

¹³ À titre d'exemple, en 2004, environ la moitié des camps recevaient une aide gouvernementale provinciale autre que celle du Programme.

1

STRATÉGIES D'ÉVALUATION

1 RÔLE ET COMPOSITION DU COMITÉ D'ÉVALUATION

Le rôle du comité d'évaluation est de bien définir le mandat de l'évaluation, de contribuer à celle-ci et d'en assurer le suivi. Ce comité consultatif était composé des personnes suivantes :

Responsables de l'évaluation

- Diane Charest Directrice par intérim
Direction de la recherche, des statistiques et de l'information
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- Nathalie Girard Conseillère en évaluation de programme
Service de la recherche et de l'évaluation
Direction de la recherche, des statistiques et de l'information
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Membres consultatifs

- Robert Bédard Directeur du loisir par intérim
Direction du loisir
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- Gilles Brûlé Directeur général
Camp de vacances Val Notre-Dame
- Dany Chénier Directeur général
Camps de vacances Quatre saisons
- François Cloutier Conseiller en loisir
Direction du loisir
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- Yves Dubois Directeur général
Association des camps du Québec
- Benoît Lorrain Directeur général
Camp de vacances Notre-Dame-de-Fatima
- Robert Rodrigue Directeur général
Mouvement québécois des vacances familiales

2 ASPECTS COUVERTS ET QUESTIONS D'ÉVALUATION

L'évaluation de trois aspects a permis de répondre aux deux objectifs poursuivis : alimenter la réflexion et orienter les discussions concernant l'amélioration ou l'évolution du Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances. Les trois aspects retenus sont les suivants :

- la mise en œuvre, qui vise à documenter les activités mises en place pour la réalisation du programme ;
- l'efficacité, qui permet de juger de l'atteinte des objectifs du programme ;
- les effets, qui permettent d'apprécier les répercussions du programme sur la clientèle et son environnement.

Cinq questions sont évaluées et se répartissent en fonction des aspects ciblés :

Aspects d'évaluation	Questions
1. Mise en œuvre	• Le mode d'attribution des subventions est-il le plus efficace compte tenu des orientations gouvernementales ?
	• Les mesures mises en place dans les camps de vacances favorisent-elles l'accessibilité aux clientèles visées ?
2. Efficacité	• Le programme permet-il l'accessibilité aux clientèles visées ? • Le programme contribue-t-il à l'amélioration de la sécurité des immobilisations ?
3. Effets	• Quels sont les effets perçus sur les clientèles visées ?

3 MÉTHODES DE COLLECTE DE DONNÉES ET POPULATIONS TOUCHÉES

Aux fins de l'évaluation, quatre grandes sources d'information ont été utilisées : l'analyse de documents et de données, l'avis d'une experte et d'experts dans les modes d'attribution de subventions à des organismes à but non lucratif (OBNL), les questionnaires et les rencontres individuelles.

3.1 L'ANALYSE DE DOCUMENTS ET DE DONNÉES

La documentation écrite et accessible au MELS, et plus précisément à la Direction du loisir (DL), de même que les données colligées par ce dernier sont les principales sources d'information utilisées.

Les jugements portent sur la documentation qui était disponible au début de l'évaluation. À cet égard, celle-ci compte plusieurs périodes, lesquelles se rapportent aux différents éléments ou indicateurs retenus. Certaines données quantitatives couvrent quatre années financières ; c'est le cas des données quantitatives sur le nombre de nuitées admissibles, le nombre de nuitées pour les personnes défavorisées financièrement, les montants globaux attribués dans le volet accessibilité et les montants globaux attribués dans le volet immobilisation. Les données quantitatives tirées de SAGIR¹⁴ distribuent les montants accordés en fonction

¹⁴ SAGIR est un système offrant une gamme de produits et de services pour soutenir l'optimisation des processus de gestion en matière de ressources financières, matérielles et humaines au sein de la communauté gouvernementale.

des organismes¹⁵ et non en fonction du nombre de camps de vacances. Cette particularité explique l'alternance dans le texte entre les termes organismes et camps de vacances. Par contre, la répartition spécifique des montants consacrés aux immobilisations n'est disponible que pour l'année 2008-2009. Le reste des données quantitatives portent sur l'année 2007-2008.

3.2 L'AVIS D'UNE EXPERTE ET D'EXPERTS DANS LES MODES D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES OBNL

Devant l'importance et la particularité du sujet et dans un souci de porter un jugement qui soit le plus objectif possible, le MELS a fait appel à une experte et deux experts universitaires du Centre de recherche et d'expertise en évaluation de l'École nationale d'administration publique (CREXE) pour porter un jugement sur les modes d'attribution de subventions à des OBNL et leur concordance avec le Programme.

3.3 L'UTILISATION DE QUESTIONNAIRES

3.3.1 PRÉCISIONS SUR LES QUESTIONNAIRES

Les trois questionnaires conçus pour cette évaluation ciblaient :

- les directions des camps de vacances subventionnés en emploi en 2009 ;
- la clientèle de l'été 2009 des camps de vacances subventionnés de jeunes ou de personnes handicapées ;
- la clientèle de l'été 2009 des camps subventionnés de vacances familiaux.

3.3.2 PROFIL DES RÉPONDANTES ET RÉPONDANTS AUX QUESTIONNAIRES

Les répondantes et répondants qui ont rempli le questionnaire destiné aux directions des camps de vacances étaient au nombre de 50 sur un total de 92 (54,3 %). La majorité (56,0 %) des répondantes et répondants travaillaient pour un organisme de vacances de jeunes ; les autres travaillaient pour un organisme de vacances familial (20,0 %) ou pour un organisme de vacances de personnes handicapées (24,0 %). Cette répartition du taux de réponse par type d'organisme est cohérente avec la répartition du nombre de camps pour chacun de ces trois types¹⁶. Un peu plus de la moitié des répondantes et répondants (52,1 %) cumulaient plus de sept années d'expérience comme direction générale d'un camp de vacances contre 37,5 % qui en cumulaient de deux à sept. Le dixième (10,4 %) des répondantes et

15 Deux ou trois camps (positionnement géographique différent) peuvent constituer un organisme.

16 En 2008-2009, 58,0 % des camps de vacances admissibles au Programme étaient destinés aux jeunes. La répartition des camps de vacances familiaux et de personnes handicapées était respectivement de 24,0 % et 18,0 %.

répondants exerçait leur fonction de direction générale depuis moins de deux ans.

Les répondantes et répondants qui ont rempli un des deux questionnaires destinés à la clientèle¹⁷ étaient au nombre de 667. Le nombre de répondantes et répondants par camp de vacances donnait une répartition de 38,1 % pour les camps de jeunes, 35,8 % pour les camps de personnes handicapées et 26,1 % pour les camps familiaux.

3.4 LES RENCONTRES INDIVIDUELLES

Deux rencontres individuelles préparées pour cette évaluation ciblaient :

- la direction générale de l'Association des camps du Québec ;
- la direction du Mouvement québécois des vacances familiales.

4 TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNÉES

Afin d'établir des fréquences et des moyennes, les réponses aux questions à choix multiple ont été analysées avec un logiciel de traitement statistique (*Statistical Package for the Social Sciences* [SPSS]). Pour faciliter l'interprétation des questions ouvertes, les propos recueillis ont été traités et distribués dans différentes catégories.

L'analyse des données permet d'établir un portrait de la situation actuelle du Programme. Pour simplifier la lecture, seuls les résultats contribuant à répondre aux grandes questions de l'évaluation sont énoncés dans le présent rapport. À l'occasion, des résultats à différentes questions sont mis en relation les uns avec les autres, ou encore les réponses sont séparées par type de camp ou par capacité d'hébergement des camps. Cette façon de faire a été retenue dans les seuls cas où ce degré supplémentaire de précision apparaissait pertinent.

17 Les questions dans les deux questionnaires destinés à la clientèle étaient pratiquement les mêmes. Les directives avaient été ajustées en fonction des types de camps.

2

LE MODE DE FINANCEMENT DU PROGRAMME : UN ÉLÉMENT DE MESURE DE L'ASPECT DE LA MISE EN ŒUVRE

Un volet important de la mise en œuvre du Programme porte sur le mode de financement utilisé par le Programme pour permettre aux personnes défavorisées financièrement de bénéficier de celui-ci. Pour juger de la pertinence du mode de financement du Programme, il a été convenu que deux conditions devaient être remplies :

- le Programme devait utiliser un mode de financement respectant les orientations gouvernementales ;
- le nombre et l'importance des avantages associés au mode de financement retenu devaient être suffisamment élevés pour en justifier le choix.

Cette section permet d'abord de donner des précisions sur les orientations gouvernementales qui sont indiquées dans la Politique gouvernementale *L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*. En plus des engagements gouvernementaux, le champ d'application, les fondements et les modes de soutien financier de la politique sont présentés.

La deuxième section permet d'établir si la première condition susmentionnée est respectée. Ainsi, il y a une description du Programme et de sa correspondance avec la politique gouvernementale.

Par une description et une analyse des avantages et des inconvénients des modes de financement, la dernière section permet de confirmer le choix du mode de financement en comparant deux solutions possibles. Les solutions de remplacement au mode de financement actuellement utilisé ont été considérées indépendamment l'une de l'autre. Fidèle au mandat convenu et s'inscrivant dans le respect du cadre d'évaluation du Programme, l'analyse n'a pas porté sur les avantages et les inconvénients des combinaisons des différents modes de financement. La première solution, indépendante de la politique, concerne le financement de l'accessibilité en allocation (chèque service) ou en crédit d'impôt remboursable aux utilisatrices et utilisateurs plutôt que par une subvention accordée aux camps. La deuxième solution concerne le mode de financement le plus utilisé en réponse aux orientations de la politique gouvernementale.

Prendre note qu'à part exception, les trois premières sections de ce chapitre présentent des extraits du rapport non publié du CREXE¹⁸.

18 Louise PAQUETTE, Moktar LAMARI et Richard MARCEAU. «Mode d'attribution des subventions pour le Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances». CREXE. 2009.

1 UN RÉSUMÉ DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE *L'ACTION COMMUNAUTAIRE, UNE CONTRIBUTION ESSENTIELLE À L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ ET AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DU QUÉBEC*

La politique gouvernementale *L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en 2001. Cette politique a, comme prémisse, la reconnaissance de l'action communautaire et de sa contribution à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec. Elle définit les principes et les façons de faire afin de baliser les relations entre les différents ministères et les organismes communautaires.

1.1 LE CHAMP D'APPLICATION DE LA POLITIQUE

La politique gouvernementale s'applique aux organismes communautaires, lesquels font partie du vaste univers des organismes à but non lucratif (OBNL). Le Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances, par les subventions qu'il accorde à des OBNL, est donc assujéti à cette politique.

1.2 LES FONDEMENTS DE LA POLITIQUE

La politique gouvernementale repose sur les fondements suivants :

- le respect de l'autonomie des organismes communautaires ;
- la reconnaissance de l'action communautaire comme un outil de développement de la citoyenneté et de développement des collectivités ;
- la reconnaissance de l'action communautaire comme un facteur important de développement social ;
- la reconnaissance du rôle, de la contribution et de la place des femmes dans le développement de l'action communautaire ;
- la reconnaissance du milieu communautaire en tant que réseau mettant en place des interventions, activités et services novateurs et répondant aux besoins des collectivités.

1.3 LES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS GOUVERNEMENTAUX

La politique présente les engagements du gouvernement du Québec à l'égard de l'action communautaire. Ses principaux engagements sont les suivants :

- assurer la consolidation de l'action communautaire par des orientations générales et des balises qui s'appliqueront à l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux ;
- généraliser, dans l'ensemble des ministères et des organismes gouvernementaux, le mode de soutien financier en appui à la mission globale ;

- accorder le soutien financier en appui à la mission globale sur une base triennale ;
- protéger les acquis en matière de soutien financier en appui à la mission globale ;
- maintenir la possibilité pour les ministères et organismes de conclure des ententes contractuelles de service avec les organismes communautaires et de financer des projets ponctuels.

1.4 LES MODES DE SOUTIEN FINANCIER DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

La politique gouvernementale en matière d'action communautaire définit les différents modes de soutien financier que le gouvernement, par l'entremise des différents ministères, entend accorder aux organismes communautaires.

Ainsi, la politique préconise trois modes :

- le soutien financier en appui à la mission globale ;
- le financement par des ententes de service ;
- le financement de projets ponctuels.

Ces trois modes de financement répondent à des logiques différentes. La politique gouvernementale fait valoir que la précarité financière des organismes communautaires nuit à leur capacité de répondre aux besoins des collectivités, d'où l'engagement gouvernemental de leur assurer une plus grande stabilité. Pour ce faire, la politique préconise la généralisation du soutien financier en appui à la mission globale au sein des ministères et organismes gouvernementaux.

Le soutien financier en appui à la mission globale vise à permettre à l'organisme de se doter de l'infrastructure minimale requise pour réaliser sa mission et atteindre ses objectifs. Ce soutien financier comprend les sommes nécessaires à la mise en place et au fonctionnement d'une infrastructure de base (loyer, administration, télécommunications...) et à l'accomplissement de la mission de l'organisme (salaires, frais d'activités, de représentation, de concertation...). Le soutien financier est alloué sur une base pluriannuelle. La politique préconise un financement pour trois ans, lequel est reconduit également sur une base triennale. Le soutien financier en appui à la mission globale se veut complémentaire à d'autres apports financiers en provenance de la communauté. La contribution financière de la communauté est un des indicateurs de l'enracinement de l'organisme dans son milieu. La hauteur du financement est déterminée notamment en fonction de la gamme de services offerts par l'organisme, de sa clientèle, de son territoire, ainsi que des disponibilités budgétaires du ministère. Pour être en mesure de déterminer si un ministère doit financer un organisme en appui à la mission globale, la politique explique que « les activités de l'organisme s'inscrivent de façon significative dans le champ d'activité du ministère et contribuent à la réalisation de sa mission »¹⁹.

¹⁹ *Politique gouvernementale en matière d'action communautaire*, p. 31.

Le financement par ententes de service, quant à lui, consiste à accorder des subventions aux organismes qui offrent des services qui contribuent directement à la mise en œuvre des orientations et priorités ministérielles. Ainsi, le ministère formule explicitement ses attentes sur la nature et les modalités des services que l'organisme doit offrir pour obtenir la subvention. Il s'agit donc d'un contrat qui traduit les engagements entre les parties et s'inscrit en complémentarité directe avec les services publics.

Le financement pour la réalisation de projets ponctuels consiste en l'octroi d'une subvention, sur une base *ad hoc*, pour un projet qui répond aux besoins du ministère ou encore à un besoin particulier d'un organisme.

Il existe quelques montants accordés pour des projets d'immobilisation, mais ce financement est très marginal et il ne fait pas partie des modes de financement mis de l'avant dans la politique²⁰. Par ailleurs, par sa nature ponctuelle et pour la réalisation de projets d'immobilisation bien définis, les modalités de ce mode de soutien financier s'apparentent à celles prévues dans les projets ponctuels.

L'annexe 2 présente le tableau qui énumère les procédures et les différentes modalités qui sont prévues par plusieurs ministères pour les deux principaux modes de soutien financier que sont le financement en appui à la mission globale et les ententes de service. Sur les douze procédures et modalités indiquées, deux sont exactement les mêmes (critères d'admissibilité et critères d'exclusion) et quatre sont presque pareilles avec une ou deux modalités supplémentaires pour les ententes de service (critères d'analyse, documentation exigée, modalités du protocole d'entente et reddition de comptes). Sur les douze procédures et modalités mentionnées, trois ne s'appliquent pas aux ententes de service (accréditation, autres sources de revenus exigées et surplus). Les différences notées sur les objectifs, les coûts admissibles et l'attribution du soutien financier ont été résumées dans les premiers paragraphes de cette sous-section²¹.

2 LE PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE À L'ACCESSIBILITÉ AUX CAMPS DE VACANCES ET LE RESPECT DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE L'ACTION COMMUNAUTAIRE, UNE CONTRIBUTION ESSENTIELLE À L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ ET AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DU QUÉBEC

2.1 MODE DE FINANCEMENT PRÉCONISÉ PAR LE PROGRAMME

Le *Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances* a été mis en place pour soutenir les organisations qui aident les personnes défavorisées financièrement à améliorer leur accessibilité au loisir et au sport. En fait, il est géré comme un programme d'ententes de service²² et il comporte deux volets : le premier favorise l'accessibilité aux personnes défavorisées financièrement et le second aide à la réalisation de projets d'immobilisation.

20 En fait, les projets d'immobilisation totalisent environ 1 M\$ sur une enveloppe globale de plus de 721 M\$.

21 Ce paragraphe n'a pas été tiré du rapport non publié du CREXE.

22 Selon la répartition présentée dans *l'État de situation de l'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire*, Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales, septembre 2008.

La subvention est établie pour une durée de trois ans. La subvention est versée annuellement, à moins que le camp ne cesse ses activités ou encore qu'il ne contrevienne à des exigences administratives. La portion réservée aux projets d'immobilisation est versée sur une base annuelle.

2.2 JUGEMENT SUR LE MODE DE FINANCEMENT DU PROGRAMME

Pour ce qui est du volet accessibilité, il est considéré que les subventions accordées aux camps de vacances comme des ententes de service, au sens de la politique gouvernementale en action communautaire.

En fait, les subventions ne sont pas accordées pour compléter l'offre de service du réseau ministériel en loisir, laquelle n'existe pas. Les montants versés ne le sont pas pour assurer des services en complémentarité directe avec l'offre de service ministériel. Le ministère accorde des subventions afin que les camps de vacances puissent recevoir des personnes défavorisées, mais il le fait en respectant totalement l'autonomie des organismes quant aux services à offrir et aux modalités d'admissibilité des personnes.

Par conséquent, le volet accessibilité de ce programme s'inscrit davantage dans une logique de financement en appui à la mission globale. Précisons que la politique gouvernementale fait valoir que le financement en appui à la mission globale peut se faire pour un seul volet de la mission d'un organisme. Ainsi, il ne s'agirait pas d'accorder un soutien financier pour aider à la réalisation de la totalité de la mission des camps de vacances, mais plutôt de soutenir le volet relatif à l'accès des personnes défavorisées.

Par ailleurs, pour ce qui est du volet immobilisation, qui représente 24 % de l'enveloppe budgétaire, il pourrait être considéré comme du financement de projets ponctuels. Ce type de financement consiste à accorder du soutien financier pour la réalisation de projets sur une base ponctuelle, dans ce cas-ci, pour la réalisation de projets liés à l'amélioration des immobilisations dans les camps de vacances et ainsi, faciliter l'accès aux personnes handicapées.

2.3 JUGEMENT SUR LE RESPECT DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE L'ACTION COMMUNAUTAIRE, UNE CONTRIBUTION ESSENTIELLE À L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ ET AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DU QUÉBEC

La politique gouvernementale en matière d'action communautaire et les différents programmes mis en place par les ministères et organismes offrent des subventions aux organismes communautaires. Ces subventions visent à aider les organismes communautaires à réaliser leur mission de transformation sociale et de soutien aux populations (soutien financier en appui à la mission globale) ou à offrir des services diversifiés dans un large éventail de secteurs d'intervention aux citoyens et citoyennes du Québec (ententes de service). Le Programme respecte les fondements de la politique de l'action communautaire, puisque²³ le financement est accordé aux organismes communautaires et non pas directement aux individus.

23 Le début de la phrase n'est pas tiré du rapport non publié du CREXE.

3 CARACTÉRISTIQUES DE DIFFÉRENTS MODES DE FINANCEMENT

3.1 MODE INDÉPENDANT DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE *L'ACTION COMMUNAUTAIRE, UNE CONTRIBUTION ESSENTIELLE À L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ ET AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DU QUÉBEC*

Dans une perspective plus globale et indépendamment de l'actuelle politique gouvernementale, d'autres options s'offrent pour favoriser l'accessibilité des personnes défavorisées aux camps de vacances. En effet, tout en conservant le volet concernant les immobilisations, celui de l'accessibilité pourrait être transformé en allocation (chèque service) ou en crédit d'impôt remboursable. Ce volet pourrait être remplacé par un programme qui consiste à verser directement aux personnes admissibles un montant leur permettant d'acheter des séjours à tarif réduit dans les camps de vacances.

Le Programme offre indirectement du soutien aux individus défavorisés, c'est-à-dire par l'entremise de subventions accordées aux camps de vacances. Sa transformation en un programme d'allocation directement versée aux utilisateurs aurait différentes conséquences qu'il y a lieu de prendre en compte. Il est possible d'anticiper des réactions négatives, non seulement des camps de vacances qui reçoivent actuellement les subventions, mais aussi du milieu communautaire dans son ensemble qui risque d'y voir un précédent, même une tentative du gouvernement de retirer le financement aux organismes communautaires pour le verser directement aux utilisateurs, et ce, dans tous les secteurs.

La transformation du programme en allocation versée directement aux utilisateurs pourrait avoir des retombées positives pour la clientèle défavorisée, grâce notamment à une meilleure connaissance de leur part de ce type de soutien gouvernemental. Par contre, cela pourrait engendrer des pressions éventuelles pour en assurer l'accès à toutes les personnes défavorisées et une hausse potentiellement importante des coûts, alors que l'enveloppe budgétaire est actuellement fermée et qu'aucune augmentation n'est prévue.

3.2 MODES DÉPENDANTS DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE *L'ACTION COMMUNAUTAIRE, UNE CONTRIBUTION ESSENTIELLE À L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ ET AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DU QUÉBEC*

Les deux principaux modes de financement préconisés par la politique gouvernementale en matière d'action communautaire présentent des avantages et des inconvénients. En effet, le financement en appui à la mission globale et celui par ententes de service répondent à des logiques différentes et ont respectivement des limites et des contraintes²⁴. D'autre part, les avantages et les inconvénients sont différents selon les acteurs en présence. Les tableaux suivants dressent le portrait des avantages et inconvénients associés aux deux modes de financement analysés.

²⁴ Les avantages et inconvénients identifiés dans le rapport du CREXE et qui concernent l'ensemble de la société ne sont pas présentés dans le présent rapport d'évaluation.

Tableau 3**Modes de financement : avantages et inconvénients pour le gouvernement**

Mode	Avantages	Inconvénients
Financement en appui à la mission globale	Permet d'établir un lien de partenariat étroit et stable avec l'organisme communautaire. Reconnaît que l'action communautaire contribue à l'édification d'une société plus juste et égalitaire ainsi qu'au développement social et de l'innovation dans le secteur d'intervention du ministère.	Peut être perçu comme un financement inconditionnel et récurrent, donc qui contrevient à une saine gestion des fonds publics. Peut entraîner un certain laxisme dans la gestion du suivi administratif et de la reddition de comptes. Rend plus difficiles la remise en question du programme et son évaluation, en raison de la notion de droit acquis et du financement triennal ainsi que des considérations politiques.
Soutien financier par entente de service	Permet au ministère de conclure une offre de service qui est en complémentarité directe avec la sienne. Permet au ministère de définir précisément les services à offrir, la population visée, les résultats à atteindre, etc.	Nécessite une gestion et un suivi administratif plus lourds puisque la relation est contractuelle et subordonnée à l'atteinte d'objectifs précis.

Source : Tableaux 12 et 13 du rapport non publié du CREXE

Tableau 4**Modes de financement : avantages et inconvénients pour les organismes communautaires**

Mode	Avantages	Inconvénients
Financement en appui à la mission globale	Respecte l'autonomie de l'organisme et positionne le ministère et l'organisme comme deux partenaires distincts, ayant des façons de faire et des rôles différents. Consolide les acquis des organismes et leur offre une plus grande stabilité. Permet aux organismes de développer des pratiques novatrices et différentes de celles de l'État.	Est difficile d'accès pour les nouveaux organismes qui sont accrédités mais sur la liste d'attente.
Soutien financier par entente de service	Permet de bien connaître les attentes du ministère ainsi que les services à offrir, etc.	Impose des contraintes à l'organisme qui peuvent limiter sa capacité d'innovation et entraîner une offre de service moins efficace pour les clientèles.

Source : Tableaux 12 et 13 du rapport non publié du CREXE

Tableau 5

Modes de financement : avantages et inconvénients pour les utilisatrices et utilisateurs des services

Mode	Avantages	Inconvénients
Financement en appui à la mission globale	Permet l'accès à des pratiques novatrices et diversifiées. Permet la prise en compte de problématiques particulières.	Peut limiter les services en raison de l'incapacité pour les nouveaux organismes d'avoir accès au financement. Peut faire en sorte que le service ne soit pas le plus adéquat, ni le plus rapide en raison des limites de l'offre.
Soutien financier par entente de service	Permet un encadrement sécurisant puisque l'organisme offre des services en complémentarité directe avec ceux de l'État.	Peut avoir accès à une offre de service moins diversifiée, plus conventionnelle, voire moins efficace. Peut être perçue comme une déresponsabilisation de l'État par rapport à certains besoins qu'il n'arrive pas à combler adéquatement.

Source : Tableaux 12 et 13 du rapport non publié du CREXE

4 FAITS SAILLANTS ET JUGEMENT**FAITS SAILLANTS**

- La politique gouvernementale en matière d'action communautaire définit trois modes de soutien financier que le gouvernement accorde aux organismes communautaires :
 - le soutien financier en appui à la mission globale ;
 - le financement par des ententes de service ;
 - le financement de projets ponctuels.
- D'autres modes de financement existent en marge de la politique gouvernementale.
- Le Programme est géré comme un financement par des ententes de service et il comporte deux volets : le premier favorise l'accessibilité aux personnes défavorisées financièrement et le second aide à la réalisation de projets d'immobilisation.
- Le volet accessibilité du Programme s'inscrit davantage dans une logique de financement en appui à la mission globale. Le volet immobilisation est considéré comme du financement de projets ponctuels.
- Le mode actuel de financement du Programme respecte les orientations gouvernementales de la politique de l'action communautaire, puisque le financement public est accordé aux organismes communautaires et non pas directement aux individus.

- Le financement de l'accessibilité en allocation (chèque service) ou en crédit d'impôt remboursable aux utilisatrices et utilisateurs présente des avantages et des inconvénients, notamment le fait que ce mode d'attribution ne respecte pas la politique gouvernementale qui est de subventionner des organismes et non des individus.
- Au même titre, les deux principaux modes de financement préconisés par la politique gouvernementale (soutien financier en appui à la mission globale et soutien financier par entente de service) présentent des avantages et des inconvénients.

JUGEMENT

Les inconvénients reconnus par l'utilisation du choix qui ne s'inscrit pas dans les orientations gouvernementales (chèque service ou crédit d'impôt remboursable), mais qui respecte les bases des politiques publiques²⁵ semblent assez importants. De plus, il est impossible de confirmer que les changements administratifs qui devraient être apportés permettraient une meilleure utilisation des ressources financières disponibles.

Les avantages reconnus par l'utilisation du choix alternatif du mode de financement qui s'inscrit en respect de la Politique gouvernementale *L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec* ne surpassent pas vraiment les avantages associés au mode de financement actuellement utilisé. De plus, les inconvénients associés au mode de financement en appui à la mission pourraient être perçus comme un financement inconditionnel et récurrent s'inscrivant plus ou moins en continuité avec les objectifs de saine gestion des fonds publics et de reddition de comptes.

Compte tenu des orientations gouvernementales et des avantages et inconvénients des modes de financement analysés de façon indépendante, le mode d'attribution sélectionné (financement par des ententes de service) semble le plus approprié.

25 Les politiques publiques s'adressent directement à la population.

3

LES PRATIQUES POUR ACCUEILLIR ET FAIRE CONNAÎTRE LES CAMPS AUX PERSONNES DÉFAVORISÉES FINANCIÈREMENT : UN ÉLÉMENT DE MESURE DE L'ASPECT DE LA MISE EN ŒUVRE

Un volet important de la mise en œuvre du Programme porte sur les activités réalisées pour permettre aux personnes défavorisées financièrement de bénéficier de celui-ci. Pour avoir la possibilité de bénéficier du Programme, il a été convenu que trois conditions devaient être remplies :

- Les camps de vacances devaient disposer d'incitatifs favorisant la participation de la clientèle visée ;
- Les camps de vacances devaient être en mesure de faire connaître ces différents incitatifs à la clientèle visée ;
- Les mécanismes de vérification ou d'attribution des incitatifs ne devaient pas nuire à la clientèle visée.

Cette section permet d'abord de donner des précisions sur les deux principaux incitatifs favorisant la participation de la clientèle ciblée : les politiques de réduction de tarifs et les partenariats établis avec les organismes. Par la suite, il y aura une présentation des principaux moyens utilisés par les camps de vacances pour se faire connaître et pour faire connaître les services offerts spécifiquement aux personnes défavorisées financièrement. Cette distinction dans les moyens utilisés pour cibler ou non la clientèle défavorisée financièrement permet d'obtenir une meilleure image de la perception d'efficacité des moyens utilisés. La dernière section permet de confirmer que les mécanismes de vérification ne nuisent pas à la participation de la clientèle.

1 INCITATIFS FAVORISANT LA PARTICIPATION DE LA CLIENTÈLE DÉFAVORISÉE FINANCIÈREMENT

1.1 POLITIQUES DE RÉDUCTION DE TARIFS

Un des critères d'admissibilité au Programme pour les camps étant d'avoir mis en place une politique de réduction des tarifs afin de favoriser l'accessibilité aux camps de vacances pour les personnes démunies financièrement, l'analyse des différentes données devrait confirmer la présence de telles politiques dans l'ensemble des camps. C'est effectivement les résultats se dégageant du questionnaire destiné aux directions des camps, puisque la totalité des répondantes et répondants confirment avoir une politique de réduction de tarifs pour la clientèle défavorisée financièrement. La politique de réduction de tarifs ciblée la plus fréquemment utilisée par les directions de camps interrogées est celle

de rabais variant selon les revenus familiaux (79,2 %). Les autres choix sélectionnés sont, par ordre décroissant, pourcentage de rabais fixe (18,8 %), autres rabais (10,4 %) et rabais variant selon le nombre de nuitées demandées (2,1 %)²⁶. La direction du Mouvement québécois des vacances familiales et celle de l'Association des camps du Québec confirment que la politique de réduction de tarifs la plus utilisée par leurs membres repose sur le revenu familial.

L'analyse de la banque de données de l'été 2007 permet de confirmer la répartition suivante pour chacun des deux moyens disponibles dans le formulaire : 56,8 % des camps se servent d'un pourcentage de rabais fixe et 51,9 % des camps utilisent une grille de tarification proportionnelle aux revenus²⁷. Une différence substantielle existe selon les types de camps. Ainsi, le pourcentage de rabais fixe est majoritairement utilisé parmi les camps de vacances de jeunes (69,6 %) et de personnes handicapées (75,0 %)²⁸ et la grille de tarification proportionnelle aux revenus est majoritairement utilisée par les camps de vacances familiaux (87,0 %).

La direction du Mouvement québécois des vacances familiales et celle de l'Association des camps du Québec sont d'avis que, sans la politique de réduction de tarifs, plusieurs personnes défavorisées financièrement n'auraient pu effectuer un séjour en camp de vacances.

L'opinion de la direction du Mouvement québécois des vacances familiales et de la direction de l'Association des camps du Québec est partagée par la très grande majorité (82 %) des directions des camps ayant répondu au questionnaire qui considèrent que leur politique de réduction de tarifs incite très fortement ou plutôt fortement la clientèle défavorisée financièrement à s'inscrire.

1.2 PARTENARIATS ÉTABLIS AVEC DES ORGANISMES

Pour soutenir ou accompagner les camps de vacances dans leur responsabilité de favoriser l'accessibilité aux camps de vacances pour les personnes défavorisées financièrement, ces derniers s'associent avec des partenaires tels que les centres de santé et de services sociaux, les sociétés de bienfaisance, les centres jeunesse et les fondations. Comme il est possible de le confirmer par les résultats au questionnaire destiné aux directions des camps, les rôles des partenaires varient.

Il importe d'abord de préciser que la presque totalité des répondantes et répondants au questionnaire destiné aux directions des camps confirment que les partenariats établis avec des organismes ont permis à la clientèle défavorisée financièrement d'être recommandée aux camps (96,0 % des répondantes et répondants) ou ont permis à cette clientèle de voir son séjour payé (90,0 %). Par ailleurs, la majorité des répondantes et répondants à ce questionnaire (87,5 %) estiment que la recommandation de la clientèle défavorisée financièrement par un organisme incite très fortement ou fortement cette clientèle à s'inscrire. Ce pourcentage est de 84,4 % au regard du paiement pour le séjour de la clientèle défavorisée par un organisme et l'incitation à s'inscrire à un camp.

26 Le total des réponses dépasse légèrement 100 %, car certains camps ont plus d'une politique de réduction de tarifs.

27 Le total des réponses dépasse légèrement 100 %, car certains camps ont plus d'une politique de réduction de tarifs. Les données disponibles portaient sur 81 camps de vacances.

28 Ce pourcentage doit être interprété avec discernement, puisqu'il a été calculé à partir de 12 données.

De façon plus précise, les réponses des directions des camps permettent de dégager les pourcentages des camps pour chaque type de partenariat²⁹. Ainsi, les centres de santé et de services sociaux ont des partenariats avec 84,0 % des camps des directions interrogées alors que ce pourcentage est de 76,0 % pour les sociétés de bienfaisance. Viennent en ordre décroissant les ententes avec les centres jeunesse (60,0 %), les fondations (48,0 %), les centres de réadaptation en déficience intellectuelle (34,0 %), les associations pour les personnes handicapées (30,0 %) et autre (14,0 %).

Selon les directions des camps, les prêts en ressources humaines ou matérielles sont peu utilisés entre les organismes et les camps de vacances. En fait, les deux types majeurs de partenariat par organisme sont, à une exception près, la recommandation de la clientèle défavorisée financièrement et le paiement pour le séjour de cette clientèle. La direction du Mouvement québécois des vacances familiales et celle de l'Association des camps du Québec confirment l'importance que les organismes partenaires jouent dans l'identification et la recommandation de la clientèle défavorisée financièrement.

Tableau 6

Types de partenariat par organisme

Type de partenariat	Centres de santé et de services sociaux	Sociétés de bienfaisance	Centres jeunesse	Fondations	Centres de réadaptation en déficience intellectuelle	Associations pour personnes handicapées	Autre
Recommandation de la clientèle défavorisée financièrement	46,6	30,8	46,7	21,6	56,0	68,4	25,0
Païement pour le séjour de la clientèle défavorisée financièrement	46,6	41,5	53,3	48,6	40,0	26,3	37,5
Don monétaire ou matériel	1,4	21,5	0	24,3	0	5,3	12,5
Prêt de ressources humaines	2,7	4,6	0	2,7	4,0	0	12,5
Prêt de ressources matérielles	2,7	1,5	0	2,7	0	0	12,5

Source : Questionnaire destiné aux directions des camps de vacances

Le Mouvement québécois des vacances familiales gère le Programme de vacances familiales accessible (PVFA) qui soutient le départ en vacances collectives des groupes communautaires familiaux qui sont affiliés au Mouvement. La clientèle des camps familiaux affiliés à ce mouvement peut donc bénéficier de cette aide financière qui couvre, selon le premier montant atteint, jusqu'à 20 % des coûts ou 160 \$ par séjour.

29 La répartition des pourcentages a été calculée à partir de réponses de 42 directions de camps.

2 MOYENS DE PROMOTION

2.1 MOYENS UTILISÉS POUR FAIRE CONNAÎTRE LES CAMPS DE VACANCES ET LES SERVICES OU PROGRAMMES S'ADRESSANT À LA CLIENTÈLE DÉFAVORISÉE FINANCIÈREMENT

Quatre grands types de promotion peuvent être utilisés par les directions pour faire connaître leur camp : la publicité, Internet, les kiosques d'information et les portes ouvertes. Parmi les directions des camps ayant répondu au questionnaire, un peu plus du tiers (38,0 %) de celles-ci réalisent trois de ces activités et un peu moins du tiers (30,0 %) réalisent les quatre activités. C'est donc une minorité des directions interrogées qui diversifient peu le type de promotion utilisé, soit 8,0 % des directions qui réalisent seulement un type d'activité et 22,0 % des directions qui utilisent un maximum de deux types d'activité de promotion. Il est à noter que 2,0 % des directions interrogées ont confirmé ne pas utiliser un des quatre moyens mentionnés.

Les résultats du tableau suivant confirment deux moyens privilégiés par les directions des camps pour assurer la promotion de leur organisme : la publicité (journaux, revues, télévision, radio, etc.) et Internet. Les kiosques d'information et les portes ouvertes sont utilisés par environ la moitié des directions des camps ayant répondu au questionnaire³⁰.

Tableau 7

Types de promotion selon les types de camps

Activités réalisées	Tous les camps		Types de camps					
			Jeune		Famille		Personne handicapée	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	% ³¹	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Publicité (journaux, revues, télévision, radio, etc.)	48	96,0	27	96,4	10	100,0	11	91,7
Internet (site Web de votre camp de vacances ou celui d'une association)	46	92,0	27	96,4	10	100,0	9	75,0
Kiosque d'information dans un lieu public	25	50,0	15	53,6	4	60,0	6	50,0
Portes ouvertes	24	48,0	17	60,7	2	20,0	5	41,7

Source : Questionnaire destiné aux directions des camps de vacances

³⁰ Aucune interprétation n'est faite à partir des pourcentages selon les types de camps, car ceux-ci reposent sur un petit nombre de répondants. Les résultats sont présentés à titre informatif.

³¹ Les pourcentages sont calculés en fonction du nombre de répondantes et répondants par type de camp.

2.2 MOYENS UTILISÉS POUR FAIRE CONNAÎTRE LES CAMPS ET LES SERVICES OU PROGRAMMES S'ADRESSANT À LA CLIENTÈLE DÉFAVORISÉE FINANCIÈREMENT ET LEUR EFFICACITÉ

Parmi les répondantes et répondants utilisant la publicité et/ou Internet pour faire connaître leur camp, respectivement 37,5 % et 67,4 % estiment que ces activités incitent très fortement ou fortement la clientèle défavorisée financièrement à s'inscrire. Parmi les 25 répondantes et répondants ayant tenu un kiosque d'information dans un lieu public, 44,0 % estiment que ce type d'activité incite très fortement ou fortement la clientèle défavorisée financièrement à s'inscrire. Parmi les 24 répondantes et répondants ayant réalisé des activités de type portes ouvertes, 20,8 % estiment que ce type d'activité incite très fortement ou fortement la clientèle défavorisée financièrement à s'inscrire.

Tableau 8

Perception de l'impact des activités de promotion organisées par les camps sur l'inscription de la clientèle défavorisée financièrement selon les camps

Activités réalisées	N ^{bre}	Pourcentages					
		Très fortement	Plutôt fortement	Cumul des 2 colonnes précédentes	Plutôt faiblement	Très faiblement	Je ne sais pas
Internet (site Web de votre camp de vacances ou celui d'une association)	46	23,9	43,5	67,4	26,1	2,2	4,3
Kiosque d'information dans un lieu public	25	12,0	44,0	56,0	24,0	12,0	8,0
Publicité (journaux, revues, télévision, radio, etc.)	48	12,5	25,0	37,5	29,2	25,0	8,3
Portes ouvertes	24	0	20,8	20,8	41,7	25,0	12,5

Source : Questionnaire destiné aux directions des camps de vacances

Parmi les répondantes et répondants utilisant la publicité et/ou Internet pour faire connaître leur camp, respectivement 79,2 % et 80,4 % confirment avoir précisé les services ou programmes s'adressant particulièrement à la clientèle défavorisée financièrement. Parmi les 25 répondantes et répondants ayant tenu un kiosque d'information dans un lieu public, 88,0 % confirment avoir fait la promotion des services ou programmes s'adressant particulièrement à la clientèle défavorisée financièrement. Parmi les 24 répondantes et répondants ayant réalisé des activités de type portes ouvertes, 54,2 % confirment avoir réalisé une ou des activités s'adressant particulièrement à la clientèle défavorisée financièrement.

En isolant les résultats des répondantes et répondants ayant réalisé une ou des activités s'adressant particulièrement à la clientèle défavorisée financièrement de la totalité des répondantes et répondants, il est possible de constater que le premier groupe estime plus fréquemment que ces activités incitent très fortement ou fortement la clientèle défavorisée financièrement à s'inscrire. Ainsi, les niveaux d'adhésion passent de 67,4 %³² à 73 % concernant l'impact de l'utilisation d'Internet, de 44 % à 63,6 % concernant l'impact de la tenue d'un kiosque d'information dans un lieu public et de 20,8 % à 38,5 % concernant l'impact des activités portes ouvertes.

Tableau 9

Perception de l'impact des activités de promotion organisées par les camps sur l'inscription de la clientèle défavorisée financièrement selon les camps précisant les services ou programmes destinés aux personnes défavorisées financièrement

Activités réalisées	N ^b _{re}	Pourcentages		
		Très fortement ou plutôt fortement	Plutôt faiblement ou très faiblement	Je ne sais pas
Internet (site Web de votre camp de vacances ou celui d'une association)	37	73,0	24,3	2,7
Kiosque d'information dans un lieu public	22	63,6	36,4	0,0
Publicité (journaux, revues, télévision, radio, etc.)	38	39,5	50,0	10,5
Portes ouvertes	13	38,5	53,8	7,7

Source : Questionnaire destiné aux directions des camps de vacances

En plus des quatre moyens présentés précédemment, afin de favoriser l'inscription, une majorité de camps de vacances (70,0 %) offrent à la clientèle la possibilité d'étaler les paiements. Selon les réponses obtenues, le fait de réserver à la clientèle défavorisée la possibilité d'étaler les paiements est présent dans un peu moins du tiers (30,0 %) des camps. Par ailleurs, une faible majorité des directions interrogées (60,0 %) estiment que l'étalement des paiements incite très fortement ou fortement la clientèle défavorisée financièrement à s'inscrire.

Finalement, par leur affiliation avec l'Association des camps du Québec ou le Mouvement québécois des vacances familiales, les directions des camps de vacances bénéficient de mesures supplémentaires leur permettant de faire connaître leurs services. La direction du Mouvement québécois des vacances familiales confirme la publication d'un guide³³ et d'un répertoire³⁴. Ce dernier est disponible dans

³² Voir tableau précédent.

³³ Le titre du guide consulté dans le cadre de l'évaluation est : *Guide d'accompagnement à l'intention des groupes communautaires familiaux et des centres de vacances*.

³⁴ Le titre du répertoire consulté dans le cadre de l'évaluation est : *Les centres de vacances familiales. Répertoire 2009*.

l'ensemble des CLSC, dans certains petits commerces et sur le site Internet du Mouvement. Des représentantes et représentants du Mouvement sont également présents dans des salons nationaux et assurent le déroulement de rencontres avec des organismes communautaires et des médias. La direction de l'Association des camps du Québec confirme également la publication d'un répertoire³⁵. Ce dernier est disponible dans l'ensemble des CLSC, des bibliothèques et sur le site Internet de l'Association. L'Association donne une certaine somme aux camps membres pour les aider dans leurs activités de promotion.

3 MÉCANISMES D'IDENTIFICATION DES CLIENTÈLES VISÉES

La grande majorité des directions de camps ayant répondu au questionnaire (83,3 %) confirment qu'elles exigent toujours ou souvent la pièce justificative³⁶ que doit fournir la clientèle défavorisée financièrement. En contrepartie, 16,6 % des directions interrogées confirment exiger rarement ou jamais une pièce justificative.

La majorité des directions de camps confirment que c'est une faible proportion de leur clientèle défavorisée financièrement qui refuse de leur fournir une pièce justificative.

Tableau 10

Perception de la proportion de personnes défavorisées financièrement qui refusent de fournir une pièce justificative

Pourcentages de refus			
Moins de 10 %	De 10 à 25 %	De 26 à 50 %	De 51 à 75 %
72,7	20,5	2,3	4,5

Source : Questionnaire destiné aux directions des camps de vacances

Selon les directions de camps ayant répondu au questionnaire, deux facteurs principaux expliquent le refus de présenter une pièce justificative : le fait que la pièce contient des renseignements confidentiels (30,6 %) et le fait que la présentation d'une pièce justificative crée un sentiment d'inconfort (27,4 %). Les directions de l'Association des camps du Québec et du Mouvement québécois des vacances familiales confirment qu'il existe une réticence à présenter une pièce justificative parmi certaines personnes ; par contre, ces deux directions ne font pas état de problèmes majeurs rapportés par leurs membres. De plus, selon les données disponibles concernant l'été 2007, 83,5 % des camps recueillaient une pièce justificative.

35 Le titre du répertoire consulté dans le cadre de l'évaluation est : *Camps certifiés. Certified Camps. Magazine – Edition 2009.*

36 La déclaration de revenus familiaux ou l'avis de cotisation peuvent servir comme pièce justificative.

4 FAITS SAILLANTS ET JUGEMENT

FAITS SAILLANTS

- Les camps de vacances disposent de deux principaux incitatifs favorisant la participation de la clientèle visée : les politiques de réduction de tarifs et les partenariats établis avec les organismes.
- Les deux types majeurs de partenariat par organisme sont, à une exception près, la recommandation de la clientèle défavorisée financièrement et le paiement pour le séjour de cette clientèle.
- Les centres de santé et de services sociaux ont des partenariats avec 84,0 % des camps des directions interrogées alors que ce pourcentage est de 76,0 % pour les sociétés de bienfaisance. Viennent en ordre décroissant les ententes avec les centres jeunesse (60,0 %), les fondations (48,0 %), les centres de réadaptation en déficience intellectuelle (34,0 %), les associations pour les personnes handicapées (30,0 %) et autre (14,0 %).
- La politique de réduction de tarifs ciblée la plus fréquemment utilisée par les directions de camps interrogées est celle de rabais variant selon les revenus familiaux (79,2 %). L'analyse de la banque de données de l'été 2007 permet de confirmer que 51,9 % des camps utilisaient une grille de tarification proportionnelle aux revenus.
- La très grande majorité (82 %) des directions des camps ayant répondu au questionnaire considèrent que leur politique de réduction de tarifs incite très fortement ou plutôt fortement la clientèle défavorisée financièrement à s'inscrire.
- La très grande majorité des directions des camps ayant répondu au questionnaire (87,5 %) estiment que la recommandation de la clientèle défavorisée financièrement par un organisme incite très fortement ou fortement cette clientèle à s'inscrire.
- Quatre principaux moyens sont utilisés par les camps de vacances pour faire connaître les différents incitatifs à la clientèle visée. Selon les directions des camps jointes, deux moyens sont privilégiés pour assurer la promotion de leur organisme : la publicité (journaux, revues, télévision, radio, etc.) et Internet. Les kiosques d'information et les portes ouvertes sont utilisés par environ la moitié des directions des camps ayant répondu au questionnaire.
- Par leur affiliation avec l'Association des camps du Québec ou le Mouvement québécois des vacances familiales, les directions des camps de vacances bénéficient de mesures supplémentaires leur permettant de faire connaître leurs services.
- Il y a 73 % des directions des camps ayant utilisé Internet pour promouvoir les services s'adressant particulièrement à la clientèle défavorisée financièrement qui estiment que ce moyen incite très fortement ou fortement cette clientèle à s'inscrire. Il y a 63,6 % des directions des camps ayant tenu un kiosque d'information pour promouvoir les services s'adressant particulièrement à la clientèle défavorisée financièrement qui estiment que cette méthode incite très fortement ou fortement cette clientèle à s'inscrire.
- Les mécanismes de vérification ou d'attribution des incitatifs ne semblent pas nuire à la clientèle visée. La grande majorité des directions de camps ayant répondu au questionnaire (83,3 %) confirment qu'elles exigent toujours ou souvent la pièce justificative³⁷ que doit fournir la clientèle défavorisée financièrement. Une faible proportion de leur clientèle défavorisée financièrement refuse de leur fournir une pièce justificative.

37 La déclaration de revenus familiaux ou l'avis de cotisation peuvent servir comme pièce justificative.

JUGEMENT

Les incitatifs utilisés pour attirer la clientèle défavorisée financièrement existent dans l'ensemble des camps de vacances subventionnés et sont considérés comme efficaces par les directions interrogées. De plus, la presque totalité des répondantes et répondants au questionnaire destiné aux directions des camps confirment que les partenariats établis avec des organismes ont permis à la clientèle défavorisée financièrement d'être recommandée aux camps ou ont permis à cette clientèle de voir son séjour payé.

De plus, le mécanisme de vérification lié à l'admissibilité aux incitatifs financiers, soit la présentation d'une pièce justificative, ne semble pas nuire à la participation de la clientèle. Finalement, les moyens pris pour faire connaître les différents services offerts à la clientèle défavorisée financièrement sont assez diversifiés et semblent avoir un impact sur la décision de participer à un séjour dans un camp de vacances. Conséquemment, il est jugé que ces mesures favorisent l'accessibilité aux clientèles visées.

4

L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES DÉFAVORISÉES FINANCIÈREMENT : UN ÉLÉMENT DE MESURE DE L'ASPECT DE L'EFFICACITÉ

Cette section permet de juger de l'atteinte de l'objectif du Programme de soutenir financièrement les camps de vacances afin d'y assurer une plus grande accessibilité aux personnes défavorisées financièrement. Étant donné que l'accessibilité des clientèles visées aux camps de vacances gérés par des organismes privés à but non lucratif (OBNL) est réalisée par le lien entre les camps qui reçoivent les subventions du MELS et les camps qui redistribuent ces subventions à leur clientèle défavorisée financièrement, il a été convenu que l'information recherchée devait toucher trois principaux volets :

- La confirmation des camps de vacances à recevoir et à utiliser les subventions d'aide à l'accessibilité ;
- Les données disponibles sur les subventions d'aide à l'accessibilité ;
- Les données disponibles sur l'aide reçue par la clientèle visée, soit les nuitées consacrées aux personnes défavorisées financièrement.

Cette section permet d'abord de donner des précisions sur les normes administratives pour recevoir et utiliser les subventions. Par la suite, il y aura une présentation des données disponibles au regard des subventions d'aide à l'accessibilité. Un résumé des méthodes de calcul pour l'attribution des subventions accompagne la présentation des données, et ce, afin de faciliter la compréhension au regard des montants obtenus. La dernière section permet de confirmer le nombre de nuitées consacrées aux personnes défavorisées financièrement tout en appréciant les changements dans le pourcentage de nuitées au fil des ans, entre les types de camps et entre les capacités d'accueil de ces derniers.

1 NORMES ADMINISTRATIVES POUR RECEVOIR ET UTILISER LES SUBVENTIONS

Pour obtenir des subventions, les camps doivent respecter l'ensemble des exigences énoncées dans le *Guide du programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances 2008-2011*. Les annexes 3 et 4 présentent des extraits de ce guide dont les exigences propres au volet aide à l'accessibilité et la liste de vérification d'acheminement des documents pour toute demande de subvention.

Selon la majorité des directions des camps (95,8 %), il est facile de répondre au critère portant sur la capacité d'hébergement minimal de 50 lits³⁸. De plus, les directions des camps interrogées considèrent majoritairement (89,6 %) qu'il est facile d'obtenir une moyenne d'au moins 20 % de nuitées

38 Il importe de rappeler que les directions interrogées sont celles des camps de vacances qui sont actuellement admissibles au Programme et qui, conséquemment, répondent aux différents critères d'admissibilité.

admissibles³⁹ à la clientèle défavorisée. Ce pourcentage d'accord est particulièrement important lorsqu'il est considéré dans le contexte qu'en 1999, le pourcentage de nuitées devant être consacré à la clientèle défavorisée financièrement était de 10 %⁴⁰. Les directions des camps confirment qu'il est facile de répondre à tous les critères d'admissibilité (85,4 %). Par ailleurs, il existe un écart dans les différents niveaux d'accord possibles entre ces trois énoncés. Les écarts entre les niveaux d'accord⁴¹, le fait que les directions interrogées sont celles des camps de vacances qui sont actuellement admissibles au Programme jumelé au fait que le nombre d'organismes de vacances subventionnés a diminué depuis l'année financière 2005-2006⁴² sont toutefois des indices qui rappellent la difficulté de pouvoir tirer une conclusion claire sur les normes administratives et l'accessibilité aux camps de vacances. Finalement, le tableau 1-1 présenté à l'annexe 5 permet de constater qu'il y a peu de différences entre les réponses des directions des camps et le type de camp qu'elles gèrent.

Tableau 11

Perception concernant les normes administratives du volet accessibilité selon l'ensemble des directions de camps

Énoncés	N ^{bre}	Pourcentages					
		Tout à fait d'accord	D'accord	Cumul des 2 colonnes précédentes	En désaccord	Tout à fait en désaccord	Je ne sais pas
Il est facile de répondre au critère portant sur la capacité d'hébergement minimal de 50 lits.	48	56,3	39,6	95,8	4,2	0	0
Il est facile d'obtenir une moyenne d'au moins 20 % de nuitées admissibles à la clientèle défavorisée.	48	47,9	41,7	89,6	8,3	2,1	0
Il est facile de répondre à tous les critères d'admissibilité.	48	20,8	64,6	85,4	6,3	8,3	0

Source : Questionnaire destiné aux directions des camps de vacances

39 Il importe de rappeler que les directions interrogées sont celles des camps de vacances qui sont actuellement admissibles au Programme et qui, conséquemment, répondent aux différents critères d'admissibilité.

40 Le seuil de fréquentation minimal de la clientèle défavorisée financièrement a suivi l'évolution suivante : 10 % en 1999, 12,5 % en 2000 et 15 % en 2001. À partir de 2002 et jusqu'en 2006, le seuil de fréquentation minimal augmentait d'un point de pourcentage par année.

41 Les pourcentages des niveaux d'accord sont les suivants : 20,8 % tout à fait d'accord et 64,6 % d'accord.

42 Dans le chapitre d'introduction, il est précisé que le nombre de camps de vacances subventionnés est passé de 108 en 2005-2006 à 95 en 2008-2009.

Plus de 87 % des directions des camps ayant répondu au questionnaire confirment que les formulaires sont conviviaux, que leur nombre ainsi que le temps à les remplir sont raisonnables⁴³. Par contre, il existe des écarts importants entre les deux niveaux d'accord possibles entre les trois énoncés ; en fait, moins du quart (20,8 %) expriment qu'ils sont tout à fait d'accord.

Tableau 12

Perception des directions des camps de vacances concernant les formulaires à remplir

Énoncés	N ^{bre}	Pourcentages					
		Tout à fait d'accord	D'accord	Cumul des 2 colonnes précédentes	En désaccord	Tout à fait en désaccord	Je ne sais pas
Le nombre de formulaires à remplir est adéquat.	48	20,8	68,8	89,6	10,4	0	0
Le temps consacré à remplir les formulaires est raisonnable.	48	20,8	68,8	89,6	8,3	2,1	0
Les formulaires sont conviviaux.	48	20,8	66,7	87,5	10,4	2,1	0

Source : Questionnaire destiné aux directions des camps de vacances

Les formulaires et les données qu'ils contiennent permettent à la personne responsable du Programme de procéder à l'analyse. En fait, toutes les demandes de subvention qui répondent aux exigences du Programme sont analysées par la personne responsable de celui-ci. La sous-section suivante permet d'obtenir les données sur les montants attribués pour le volet aide à l'accessibilité.

2 SUBVENTIONS DU VOLET AIDE À L'ACCESSIBILITÉ

2.1 SUBVENTIONS DU VOLET AIDE À L'ACCESSIBILITÉ DANS L'ENSEMBLE DES CAMPS

En 2006-2007, les subventions versées aux camps de vacances pour favoriser l'accessibilité variaient de 3 775 \$ à 52 281 \$, pour une moyenne de 25 993 \$. En 2007-2008, les subventions pour l'aide à l'accessibilité variaient de 3 909 \$ à 55 642 \$, ce qui donnait une moyenne de 26 003 \$. En 2008-2009, les montants des subventions de ce volet vont de 4 648 \$ à 58 509 \$, avec une moyenne de 29 021 \$.

⁴³ Les questions comprises dans le questionnaire ne faisaient pas de distinction entre les formulaires utilisés pour le volet aide à l'accessibilité et ceux utilisés pour le volet immobilisation.

Les données disponibles dans SAGIR⁴⁴ confirment les montants attribués par le Programme pour les années financières 2005-2006 à 2008-2009. Ainsi, les montants attribués en vertu de l'aide à l'accessibilité des organismes ont légèrement augmenté dans les quatre dernières années.

Tableau 13

Montants attribués par le Programme pour l'aide à l'accessibilité des camps

Année financière	Nombre d'organismes	Montants attribués en dollars (\$)			
		Minimum	Maximum	Moyenne	Total
2005-2006	88	2 354	60 946	27 709,63	2 438 447
2006-2007	88	4 085	81 850 ⁴⁵	28 047,88	2 468 213
2007-2008	88	5 419	85 650	29 686,43	2 612 406
2008-2009	90	4 648	83 885	29 743,87	2 676 948

Source : SAGIR

Parmi les organismes en observation, 71,6 % ont bénéficié d'une augmentation de leur subvention entre l'année financière 2005-2006 et l'année financière 2008-2009. Le pourcentage restant (28,4 %) a donc connu une diminution entre les deux années financières ciblées, puisque les budgets sont demeurés sensiblement pareils selon les périodes.

Les graphiques suivants permettent d'établir que la répartition régionale⁴⁶ des subventions du Programme pour le volet accessibilité en 2008-2009 suit de près la répartition des camps de vacances dans les différentes régions⁴⁷. Le respect de la répartition régionale des subventions est un indice intéressant en regard de l'accessibilité pour les régions desservies par des camps de vacances subventionnés par le Programme. Il faut tout de même noter que certaines régions n'ont pas de camps de vacances subventionnés, ce qui, conséquemment, influence en partie l'accessibilité à la clientèle défavorisée financièrement.

44 Les données tirées de SAGIR prennent toujours en considération les camps qui sont en activité de 2005 à 2009. Puisque certains camps n'existent plus en 2009, les données présentées dans les analyses peuvent différer des montants totaux attribués par année, sans égard aux camps existant antérieurement. Cette décision était nécessaire pour mieux voir l'évolution de la situation.

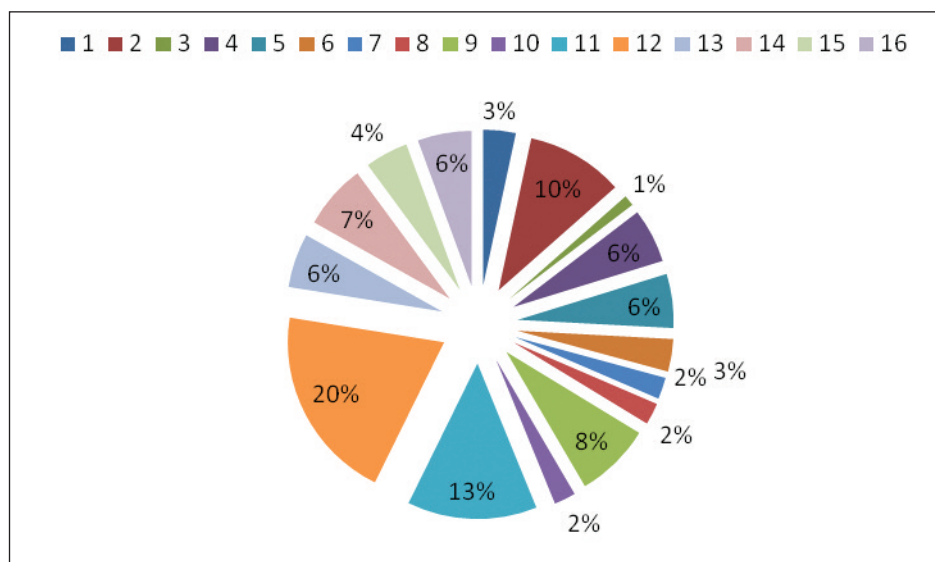
45 Concernant le maximum alloué en dollars, l'écart existant entre l'année 2005-2006 et les années subséquentes s'explique par le fait que le camp Papillon a été ajouté à la liste des organismes subventionnés. Lors du transfert du camp Papillon du Secrétariat Action Communautaire aux Initiatives Sociales au MELS, ce camp a conservé les acquis en regard de son financement. Il reçoit conséquemment un montant annuel supplémentaire de 40 000 \$.

46 Légende des numéros des régions : 1 = Non classé ; 2 = Abitibi-Témiscamingue ; 3 = Antoine LaBelle ; 4 = Bas-Saint-Laurent ; 5 = Capitale-Nationale ; 6 = Centre-du-Québec ; 7 = Chaudière-Appalaches ; 8 = Côte-Nord ; 9 = Estrie ; 10 = Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ; 11 = Lanaudière ; 12 = Laurentides ; 13 = Mauricie ; 14 = Montérégie ; 15 = Outaouais ; 16 = Saguenay-Lac-Saint-Jean. Graphiques reposant sur les données de 92 camps de vacances.

47 Rappel : l'annexe 1 présente une carte géographique représentant la distribution des camps de vacances de la province.

Graphique 2

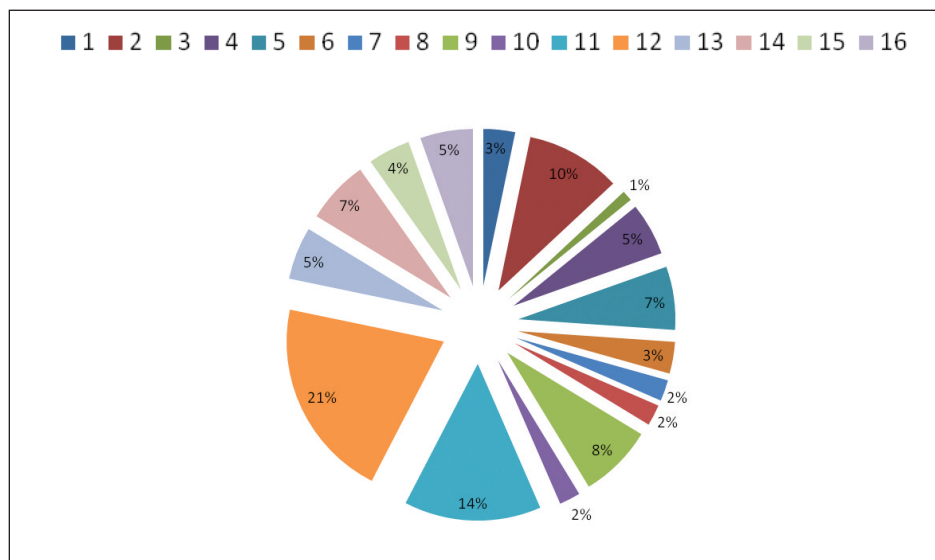
Répartition des subventions du Programme volet accessibilité en 2008-2009 selon les régions



Source : Fichier de la Direction du loisir

Graphique 3

Répartition des camps de vacances en 2008-2009 selon les régions



Source : Fichier de la Direction du loisir

2.2 SUBVENTIONS DU VOLET AIDE À L'ACCESSIBILITÉ SELON LES TYPES DE CAMPS

Au fil des ans, il y a une certaine différence entre les montants attribués pour l'aide à l'accessibilité selon les types de camps. La majorité des organismes de vacances ont connu une augmentation de leur subvention entre l'année 2005-2006 et l'année 2008-2009. L'écart entre les proportions par types d'organismes ayant connu une augmentation ou une diminution de leur subvention entre l'année financière 2005-2006 et l'année financière 2008-2009 est de moins de 15 %. En effet, c'est 81,3 % des organismes de vacances de personnes handicapées, 70,8 % des organismes de vacances de jeunes et 66,7 % des organismes de vacances familiaux qui ont connu une augmentation entre les deux années financières ciblées.

L'analyse pour chaque année financière permet de soulever que, depuis l'année financière 2006-2007, le minimum accordé se présente systématiquement dans l'ordre croissant suivant : organismes de jeunes, organismes familiaux et organismes de personnes handicapées. L'ordre inverse se trouve pour le maximum et la moyenne des montants attribués par année financière et selon les types d'organismes. Les données provenant de la compilation des années financières en observation permettent d'ailleurs de confirmer des montants moyens plus faibles pour les organismes de vacances de jeunes (23 274 \$), des montants moyens plus élevés pour les organismes de vacances familiaux (33 926 \$) et des montants moyens encore plus élevés pour les organismes de vacances de personnes handicapées (35 724 \$).

Tableau 14

Montants attribués par le Programme pour l'aide à l'accessibilité des camps selon les types d'organismes

Année financière	Types d'organismes	Nombre d'organismes	Montants attribués en dollars (\$)		
			Minimum	Maximum	Moyenne
2005-2006	Jeunes	48	2 354	60 946	23 000
	Familles	24	11 655	53 156	33 285
	Personnes handicapées	16	18 550	47 359	33 476
2006-2007	Jeunes	48	4 085	64 192	22 855
	Familles	24	10 808	52 281	33 026
	Personnes handicapées	16	14 346	81 850	36 158
2007-2008	Jeunes	48	5 419	85 650	25 018
	Familles	24	9 611	55 642	34 166
	Personnes handicapées	16	14 374	82 935	36 972
2008-2009	Jeunes	49	4 648	65 750	23 381
	Familles	24	7 209	58 509	35 227
	Personnes handicapées	17	12 576	83 885	40 342
Compilation des années financières	Jeunes	49	4 292,50	65 834,00	23 273
	Familles	24	9 820,75	54 897,00	33 926
	Personnes handicapées	17	12 576	73 492,50	35 724

Source : SAGIR

Ces différences dans les montants attribués s'expliquent en partie par les calculs utilisés par la Direction du loisir qui a, comme règle de financement de base, une indemnité forfaitaire différente entre les camps de jeunes (5 \$) et les camps familiaux et de personnes handicapées (7 \$). En fait, le montant du financement de base est établi selon les nuitées admissibles, multipliées par l'indemnité forfaitaire fixée en fonction du type de camp. Il est à noter qu'il existe un montant maximal du financement de base établi pour chaque type de camp et qui affecte vraisemblablement la moyenne des subventions attribuées. En 2008-2009, les subventions admissibles maximales sont de 30 375 \$ pour les camps de jeunes, de 33 885 \$ pour les camps de personnes handicapées et de 38 885 \$ pour les camps familiaux.

Finalement, il existe un financement supplémentaire accessible aux camps qui ont accueilli, au cours des trois dernières années, un pourcentage de personnes défavorisées financièrement supérieur à 25 %⁴⁸. L'attribution de ce financement supplémentaire peut également expliquer une partie des différences observées entre la moyenne des montants reçus par type de camp. Il sera effectivement possible d'observer, aux graphiques 6 à 8, que les camps de personnes handicapées sont ceux qui offrent le plus un pourcentage de nuitées supérieur à 25 %.

2.3 SUBVENTIONS DU VOLET AIDE À L'ACCESSIBILITÉ ET NIVEAU DE CAPACITÉ D'HÉBERGEMENT DES CAMPS

Les montants attribués pour les regroupements prédéfinis des camps selon leur niveau de capacité d'hébergement permettent de constater que les subventions suivent la capacité théorique d'hébergement des camps. Ainsi, pour les 23 camps ayant 85 lits et moins, la moyenne des montants accordés au fil des exercices financiers de 2005-2006 à 2008-2009 est de 20 363 \$ alors qu'elle est de 23 152 \$ pour les 23 camps disposant de 86 à 130 lits. Pour les 22 camps ayant de 131 à 175 lits, la moyenne des montants accordés au fil des exercices financiers de 2005-2006 à 2008-2009 est de 34 956 \$ alors qu'elle est de 37 170 \$ pour les 21 camps disposant de 176 lits et plus.

3 NUITÉES CONSACRÉES À LA CLIENTÈLE DÉFAVORISÉE FINANCIÈREMENT

3.1 VARIATION DES NUITÉES CONSACRÉES À LA CLIENTÈLE DÉFAVORISÉE FINANCIÈREMENT DANS L'ENSEMBLE DES CAMPS

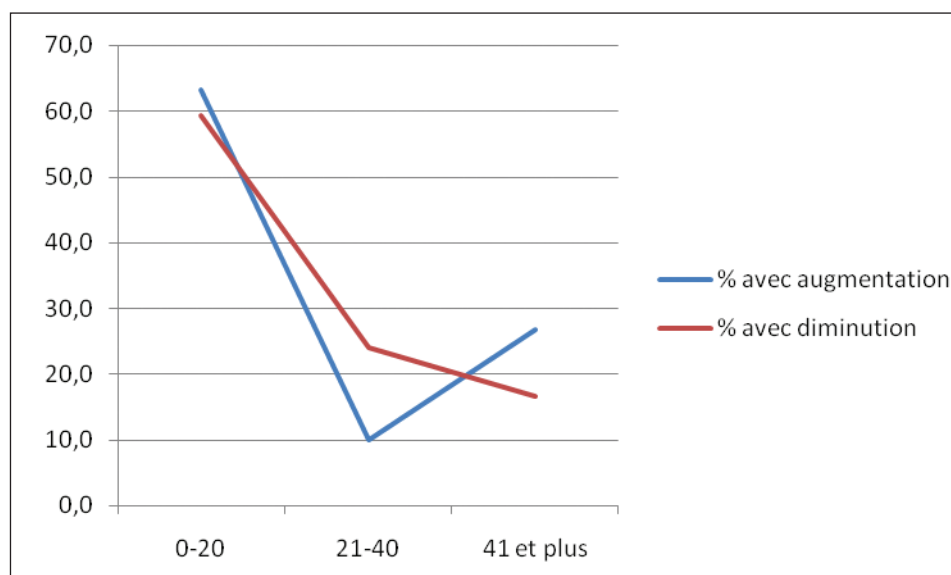
L'analyse de la variation du nombre de nuitées par camp entre 2005 et 2008 permet de constater que, parmi les 86 camps en observation, 34,9 % ont augmenté le pourcentage de nuitées consacrées à cette clientèle. Toutefois, près des deux tiers (62,8 %) ont diminué le pourcentage de nuitées consacrées à la clientèle défavorisée financièrement entre l'année 2005 et l'année 2008. La balance (2,3 %) des camps a connu une stabilité entre ces deux années de référence.

48 Les pourcentages de bonification peuvent être réduits si les disponibilités budgétaires ne permettent pas de satisfaire tous les besoins.

Le nombre de variations (diminution ou augmentation des nuitées entre les années ciblées) est sensiblement important, mais l'ampleur des variations l'est moins. Ainsi, malgré le taux relativement élevé de camps qui ont consacré moins de nuitées à la clientèle défavorisée financièrement entre 2005 et 2008, il est intéressant de constater que la majorité de ces camps (59,3 %) ont connu une diminution de nuitées touchant une faible proportion de leur nombre total de nuitées.

Graphique 4

Importance des variations de nuitées consacrées à la clientèle défavorisée financièrement selon les camps ayant augmenté ou diminué le nombre de nuitées

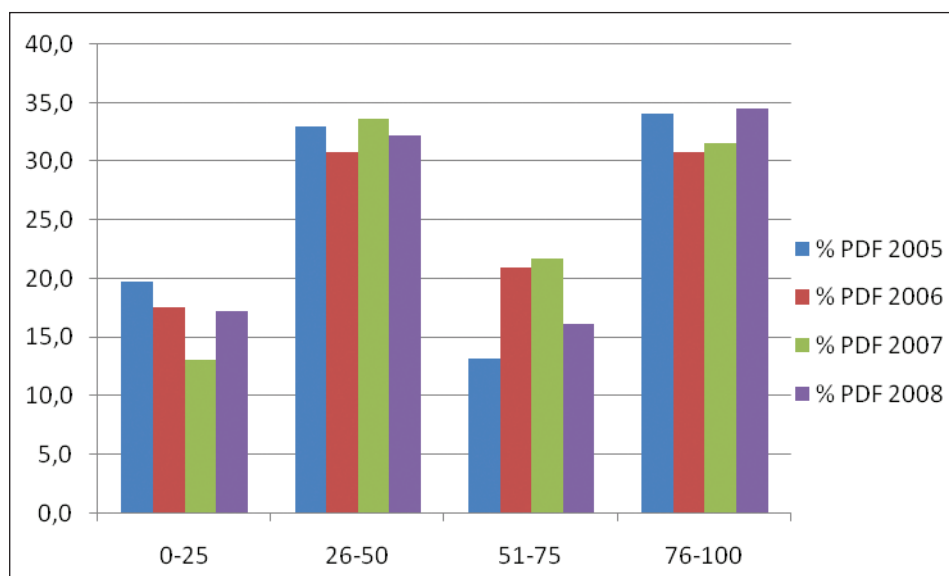


Source : Fichier de la Direction du Loisir

Finalement, l'analyse par camp permet de préciser la variation moyenne de la fréquentation de la clientèle visée par le Programme. Le graphique suivant permet de constater, au fil des ans, que le pourcentage de camps qui consacrent de 0 % à 25 % de leurs nuitées à la clientèle défavorisée financièrement était en diminution de 2005 à 2007, avant de revenir, en 2008, au niveau semblable de 2006. Une diminution dans ce quartile est nécessairement accompagnée par une augmentation dans un autre ou plusieurs quartiles. Dans le présent cas, c'est le pourcentage de camps qui consacrent de 51 % à 75 % de leurs nuitées aux personnes défavorisées financièrement (PDF), qui ont connu une augmentation assez importante au cours des années 2006 et 2007.

Graphique 5

Répartition par quartile des nuitées consacrées à la clientèle défavorisée financièrement selon les années



Source : Fichier de la Direction du Loisir

3.2 VARIATION DES NUITÉES CONSACRÉES À LA CLIENTÈLE DÉFAVORISÉE FINANCIÈREMENT SELON LES TYPES DE CAMPS

Les données recueillies à la Direction du loisir permettent d'établir les moyennes du nombre de nuitées consacrées à la clientèle défavorisée financièrement en fonction de chaque type de camp. Dans les quatre dernières années, les camps de vacances de jeunes ont ainsi consacré une moyenne de 2 149 nuitées à la clientèle défavorisée financièrement. Ces moyennes sont respectivement de 2 285 nuitées et de 3 083 nuitées pour les camps de vacances familiaux et les camps de vacances de personnes handicapées.

De façon globale, entre l'année 2005 et l'année 2008, les données selon les types de camps de vacances montrent une diminution de leur moyenne de nuitées réservées à la clientèle défavorisée financièrement. La baisse pour les camps de jeunes est très faible avec un écart de 5 nuitées (0,2 %), mais les camps familiaux et les camps de personnes handicapées ont des diminutions respectives de 212 nuitées (8,8 %) et 630 nuitées (18,4 %). Malgré le fait que le nombre de camps n'est pas en diminution entre l'année 2005 et l'année 2007, il y a également une baisse du nombre de nuitées. Ainsi, les camps de vacances de jeunes ont un écart de 42 nuitées (0,2 %) et les camps familiaux ont une baisse de 169 nuitées (7,1 %).

Tableau 15

Moyenne de nuitées consacrées à la clientèle défavorisée financièrement de 2005 à 2008 selon le type de camp

Types de camps		N ^{bre}	Minimum	Maximum	Moyenne
Familles	Nuitées de PDF 2005	24	220	6 386	2 396
	Nuitées de PDF 2006	24	180	6 583	2 362
	Nuitées de PDF 2007	24	184	6 236	2 227
	Nuitées de PDF 2008	22	182	6 486	2 184
	Moyenne des nuitées de PDF de 2005 à 2008	24	192	6 423	2 285
Jeunes	Nuitées de PDF 2005	51	0	16 944	2 174
	Nuitées de PDF 2006	51	13	19 311	2 177
	Nuitées de PDF 2007	51	125	19 501	2 132
	Nuitées de PDF 2008	49	155	20 077	2 169
	Moyenne des nuitées de PDF de 2005 à 2008	51	79	18 958	2 149
Personnes handicapées	Nuitées de PDF 2005	16	1 140	6 884	3 433
	Nuitées de PDF 2006	16	915	7 553	3 296
	Nuitées de PDF 2007	17	291	7 226	2 993
	Nuitées de PDF 2008	16	278	7 679	2 803
	Moyenne des nuitées de PDF de 2005 à 2008	17	285	7 013	3 083

Source : Fichier de la Direction du loisir

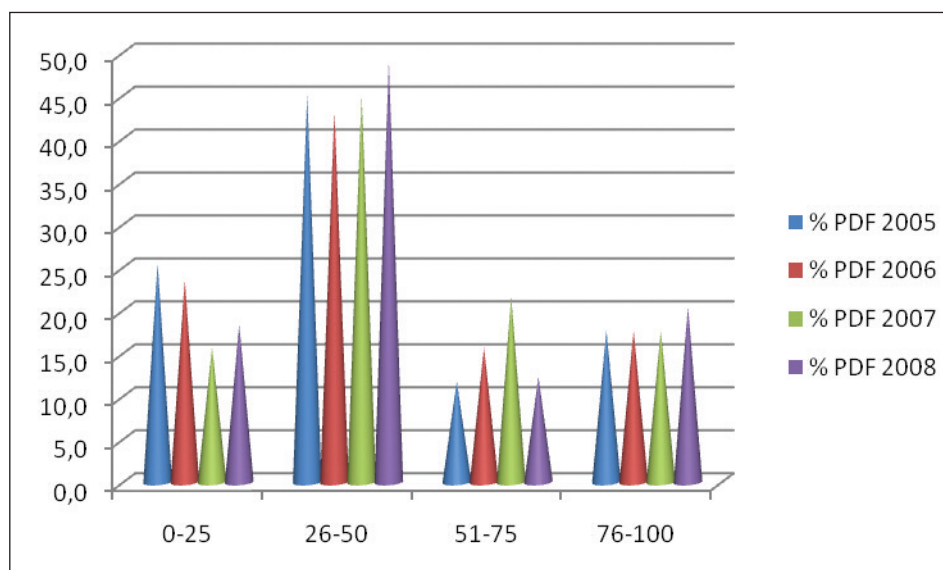
3.3 VARIATION DES NUITÉES CONSACRÉES À LA CLIENTÈLE DÉFAVORISÉE FINANCIÈREMENT DANS LES CAMPS DE JEUNES

L'analyse de la variation du nombre de nuitées par camp de jeunes entre 2005 et 2008 permet de constater que, parmi les 49 camps de jeunes en observation, 32,7 % ont augmenté le pourcentage de nuitées consacrées à cette clientèle. Un peu plus des deux tiers (67,3 %) ont diminué le pourcentage de nuitées consacrées à la clientèle défavorisée financièrement entre l'année 2005 et l'année 2008.

De plus, au fil des ans, c'est plus de 40 % des camps de jeunes qui consacrent de 26 % à 50 % de leurs nuitées à la clientèle défavorisée financièrement. Une augmentation dans le dernier quartile de nuitées consacrées aux personnes défavorisées financièrement caractérise l'année 2008. Finalement, le pourcentage de camps de jeunes qui consacrent de 0 % à 25 % de leurs nuitées à la clientèle défavorisée financièrement était en diminution de 2005 à 2007, avant de connaître une certaine augmentation en 2008.

Graphique 6

Distribution par quartile des variations de nuitées consacrées à la clientèle défavorisée financièrement dans les camps de jeunes selon les années



Source : Fichier de la Direction du loisir

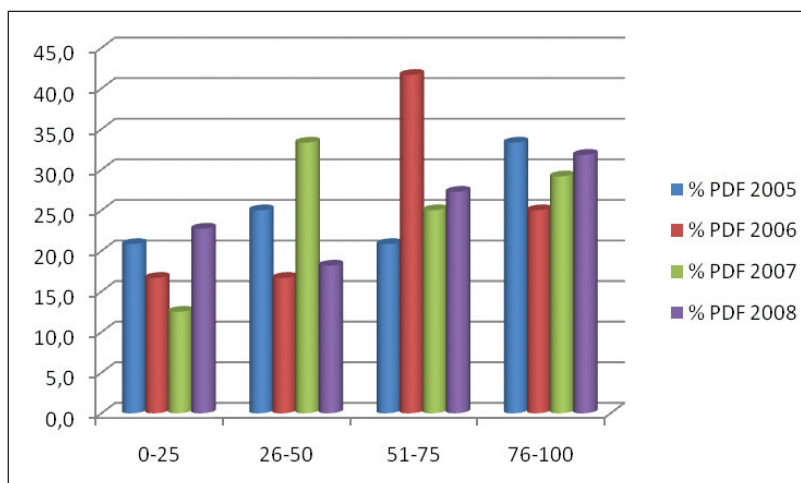
3.4 VARIATION DES NUITÉES CONSACRÉES À LA CLIENTÈLE DÉFAVORISÉE FINANCIÈREMENT DANS LES CAMPS FAMILIAUX

L'analyse de la variation du nombre de nuitées par camp familial entre 2005 et 2008 permet de constater que, parmi les 22 camps familiaux en observation, 50,0 % ont augmenté le pourcentage de nuitées consacrées à cette clientèle. Près de la moitié (45,5 %) ont diminué le pourcentage de nuitées consacrées à la clientèle défavorisée financièrement entre l'année 2005 et l'année 2008.

De plus, le graphique suivant permet de constater, au fil des ans, que le pourcentage de camps familiaux qui consacrent de 0 % à 25 % de leurs nuitées à la clientèle défavorisée financièrement était en diminution de 2005 à 2007, avant de revenir, en 2008, au niveau légèrement supérieur à l'année 2005. En fait, les données au fil des ans sont caractérisées par plusieurs variations. Ces variations ne permettent pas de conclure à une augmentation systématique de l'accessibilité des personnes défavorisées financièrement aux camps de vacances familiaux.

Graphique 7

Distribution par quartile des variations de nuitées consacrées à la clientèle défavorisée financièrement dans les camps familiaux selon les années



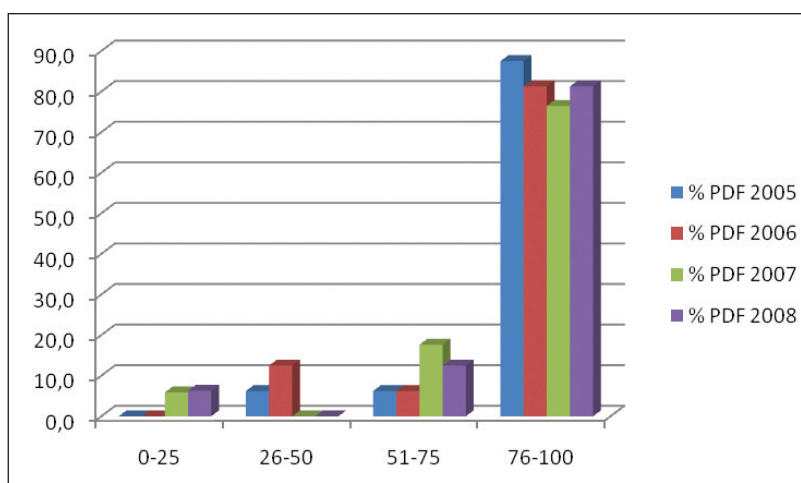
Source : Fichier de la Direction du loisir

3.5 VARIATION DES NUITÉES CONSACRÉES À LA CLIENTÈLE DÉFAVORISÉE FINANCIÈREMENT DANS LES CAMPS DE PERSONNES HANDICAPÉES

Finalement, au fil des ans, c'est plus de 75 % des camps de personnes handicapées qui consacrent de 76 % à 100 % de leurs nuitées à la clientèle défavorisée financièrement. Par contre, il y a une tendance à la baisse dans ce quartile de nuitées.

Graphique 8

Distribution par quartile des variations de nuitées consacrées à la clientèle défavorisée financièrement dans les camps de personnes handicapées selon les années



Source : Fichier de la Direction du loisir

3.6 VARIATION DES NUITÉES CONSACRÉES À LA CLIENTÈLE DÉFAVORISÉE FINANCIÈREMENT ET LA CAPACITÉ D'HÉBERGEMENT DES CAMPS DE VACANCES

La diminution globale des nuitées consacrées à la clientèle défavorisée financièrement se trouve également lorsque les données sont regroupées selon le niveau de capacité d'hébergement des camps. De façon globale, entre l'année 2005 et l'année 2008, les regroupements par capacité d'hébergement ont connu une diminution de leur moyenne de nuitées réservées à la clientèle défavorisée financièrement. Les camps de vacances ayant une capacité d'accueil de 85 lits et moins ont ainsi connu la plus grande diminution de nuitées consacrées à la clientèle défavorisée financièrement, soit 242 nuitées (15,0 %). Les camps de vacances ayant une capacité d'accueil de 86 à 130 lits ont eu une diminution de 26 nuitées (1,6 %). La diminution de nuitées consacrées à la clientèle défavorisée financièrement est respectivement de 6,4 % et de 2,2 % pour les camps ayant une capacité d'accueil de 131 à 175 lits et les camps de vacances ayant une capacité d'accueil de plus de 175 lits.

Tableau 16

Moyenne de nuitées consacrées à la clientèle défavorisée financièrement de 2005 à 2008 selon le niveau de capacité d'hébergement des camps

Niveau de capacité d'hébergement des camps		N ^{bre}	Minimum	Maximum	Moyenne
85 lits et moins	Nuitées de PDF 2005	22	247	3 703	1 611
	Nuitées de PDF 2006	22	337	3 389	1 569
	Nuitées de PDF 2007	23	291	2 965	1 326
	Nuitées de PDF 2008	22	274	3 086	1 369
	Moyenne des nuitées de PDF de 2005 à 2008	23	285	3 085	1 430
86 à 130 lits	Nuitées de PDF 2005	23	0	6 386	1 590
	Nuitées de PDF 2006	23	13	6 583	1 669
	Nuitées de PDF 2007	23	125	6 236	1 642
	Nuitées de PDF 2008	22	176	6 486	1 564
	Moyenne des nuitées de PDF de 2005 à 2008	23	79	6 423	1 611
131 à 175 lits	Nuitées de PDF 2005	24	438	6 884	3 081
	Nuitées de PDF 2006	24	430	7 553	2 949
	Nuitées de PDF 2007	24	472	7 226	2 961
	Nuitées de PDF 2008	23	463	6 664	2 884
	Moyenne des nuitées de PDF de 2005 à 2008	24	523	7 013	2 998
176 lits et plus	Nuitées de PDF 2005	21	628	16 944	3 669
	Nuitées de PDF 2006	21	740	19 311	3 637
	Nuitées de PDF 2007	21	658	19 501	3 499
	Nuitées de PDF 2008	19	537	20 077	3 587
	Moyenne des nuitées de PDF de 2005 à 2008	21	673	18 958	3 556

Source : Fichier de la Direction du loisir

4 FAITS SAILLANTS ET JUGEMENT

FAITS SAILLANTS

- Pour obtenir des subventions, les camps doivent respecter un ensemble d'exigences. Les directions des camps confirment qu'il est facile de répondre à tous les critères d'admissibilité (85,4 %). Les écarts entre les niveaux d'accord sur la facilité de répondre aux normes administratives, le fait que les directions interrogées sont celles des camps de vacances qui sont actuellement admissibles au Programme jumelé au fait que le nombre d'organismes de vacances subventionnés a diminué depuis l'année financière 2005-2006 sont toutefois des indices qui rappellent la difficulté de pouvoir tirer une conclusion claire sur les normes administratives et l'accessibilité aux camps de vacances.
- Plus de 87 % des directions des camps ayant répondu au questionnaire confirment que les formulaires sont conviviaux, que leur nombre ainsi que le temps à les remplir sont raisonnables. Il existe des écarts importants entre les deux niveaux d'accord possibles ; en fait, moins du quart (20,8 %) expriment qu'ils sont tout à fait d'accord.
- Les données disponibles confirment que les montants attribués par le Programme en vertu de l'aide à l'accessibilité des camps ont légèrement augmenté dans les quatre dernières années passant de 2 438 447 \$ à 2 676 948 \$.
- Parmi les organismes en observation, 71,6 % ont bénéficié d'une augmentation de leur subvention entre l'année financière 2005-2006 et l'année financière 2008-2009. C'est donc 28,4 % des organismes qui ont connu une diminution de leur subvention.
- Le respect de la répartition régionale des subventions est un indice intéressant en regard de l'accessibilité pour les régions desservies par des camps de vacances subventionnés par le Programme. Il faut tout de même noter que certaines régions n'ont pas de camps de vacances subventionnés, ce qui, conséquemment, influence en partie l'accessibilité à la clientèle défavorisée financièrement.
- De 2005-2006 à 2008-2009, il y a une certaine différence entre les montants attribués pour l'aide à l'accessibilité selon les types d'organismes. Les montants moyens les plus faibles se trouvent pour les organismes de vacances de jeunes (23 274 \$). Les organismes de vacances familiaux reçoivent un montant moyen de 33 926 \$ et celui pour les organismes de vacances de personnes handicapées est de 35 724 \$.
- Les montants attribués pour les regroupements prédéfinis des camps selon leur niveau de capacité d'hébergement permettent de constater que les subventions suivent la capacité théorique d'hébergement des camps.
- Parmi les 86 camps en observation, 34,9 % ont augmenté le pourcentage de nuitées consacrées à la clientèle défavorisée financièrement.
- Malgré le taux relativement élevé de camps qui ont consacré moins de nuitées à la clientèle défavorisée financièrement entre 2005 et 2008, la majorité de ces camps (59,3 %) ont connu une diminution de nuitées de moins de 21 %.

- L'analyse de la variation du nombre de nuitées par camp de jeunes entre 2005 et 2008 permet de constater que 32,7 % des camps ont augmenté le pourcentage de nuitées consacrées à la clientèle défavorisée financièrement. De plus, au fil des ans, c'est plus de 40 % des camps de jeunes qui consacrent de 26 % à 50 % de leurs nuitées à cette clientèle.
- L'analyse de la variation du nombre de nuitées par camp familial entre 2005 et 2008 permet de constater que 50,0 % des camps ont augmenté le pourcentage de nuitées consacrées à la clientèle défavorisée financièrement. De plus, au fil des ans, le pourcentage de camps familiaux qui consacrent de 0 % à 25 % de leurs nuitées à cette clientèle était en diminution de 2005 à 2007, avant de revenir, en 2008, au niveau légèrement supérieur à l'année 2005.
- Au fil des ans, c'est plus de 75 % des camps de personnes handicapées qui consacrent de 76 % à 100 % de leurs nuitées à la clientèle défavorisée financièrement. Par contre, il y a une tendance à la baisse dans ce quartile de nuitées.
- Au fil des ans, il y a une diminution globale des nuitées consacrées à la clientèle défavorisée financièrement lorsque les données sont regroupées par niveau de capacité d'hébergement des camps.

JUGEMENT

- Par la capacité des camps actuellement admissibles à répondre de façon générale aux exigences du Programme, celui-ci permet l'accessibilité aux clientèles visées. En consacrant la plus grande portion de leurs nuitées à la clientèle défavorisée financièrement, les camps de vacances de personnes handicapées sont ceux qui permettent la plus grande accessibilité à cette clientèle. Puisque près de la moitié des camps de jeunes consacrent de 26 % à 50 % de nuitées à la clientèle défavorisée financièrement, l'accessibilité à ce type de camp est satisfaisante. L'ampleur de l'accessibilité aux camps familiaux est toutefois moins claire à établir. Par contre, l'absence de camps subventionnés dans certaines régions de la province et la difficulté pour certains camps à répondre aux exigences du Programme sont des facteurs pouvant nuire à l'atteinte de l'accessibilité.

5

LA MISE AUX NORMES DES IMMOBILISATIONS: UN ÉLÉMENT DE MESURE DE L'ASPECT DE L'EFFICACITÉ

Cette section permet de juger de l'atteinte de l'objectif du Programme d'améliorer la sécurité immobilière des camps de vacances. L'information recherchée se répartit en deux principaux volets :

- La confirmation des camps de vacances à recevoir et à utiliser les subventions pour l'immobilisation ;
- Les données disponibles sur les subventions pour l'immobilisation.

Cette section permet d'abord de donner des précisions sur les normes administratives pour recevoir et utiliser les subventions liées aux projets d'immobilisation. Par la suite, il y aura une présentation des données disponibles au regard des subventions liées aux immobilisations. Un résumé des méthodes de calcul pour l'attribution des subventions accompagne la présentation des données, et ce, afin de faciliter la compréhension au regard des montants obtenus.

1 NORMES ADMINISTRATIVES POUR RECEVOIR ET UTILISER LES SUBVENTIONS

Pour obtenir des subventions, les demandes liées aux immobilisations doivent respecter l'ensemble des exigences énoncées dans le *Guide du programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances 2008-2011*. Les annexes 6 et 4 présentent des extraits de ce guide dont les exigences propres au volet immobilisation et la liste de vérification d'acheminement des documents pour toute demande d'aide aux immobilisations.

La règle obligeant les camps de vacances à réaliser les travaux d'immobilisation dans l'année financière correspondant à l'attribution de la subvention semble représenter un facteur pouvant influencer la portée du volet sur les immobilisations. En fait, les deux tiers (66,7 %) des directions des camps de vacances interrogées confirment qu'il est facile de réaliser les travaux d'immobilisation pendant une année avec toutefois, une grande différence entre les niveaux d'accord⁴⁹. Environ le tiers affirme l'inverse, c'est-à-dire qu'il n'est pas facile de réaliser les travaux d'immobilisation pendant une année.

Les directions de l'Association des camps du Québec et du Mouvement québécois des vacances familiales apportent des explications pouvant faire comprendre pourquoi les directions des camps sont relativement nombreuses à considérer qu'il n'est pas facile de réaliser les travaux d'immobilisation pendant une année. Le délai entre le dépôt de la demande et la confirmation de l'allocation jumelé au fait que les travaux ne peuvent se réaliser qu'à l'automne et au printemps sont effectivement considérés comme facteurs problématiques. D'ailleurs, certains camps doivent annuler ou reporter les travaux prévus.

49 La moitié des directions (50,0 %) sont d'accord alors que 16,7 % sont tout à fait d'accord avec l'énoncé.

2 SUBVENTION DU VOLET IMMOBILISATION

Les demandes liées aux immobilisations⁵⁰ qui répondent aux exigences du Programme sont d'abord répertoriées par un membre du personnel de soutien. Elles sont ensuite analysées par la personne responsable du programme et soumises pour validation à un comité.

En 2006-2007, les subventions versées aux organismes de vacances dans le volet immobilisation variaient de 900 \$ à 39 550 \$, pour une moyenne de 11 118 \$. En 2007-2008, les subventions variaient de 1 360 \$ à 52 500 \$, ce qui donnait une moyenne de 9 136 \$. En 2008-2009, les montants des subventions de ce volet vont de 1 575 \$ à 53 021 \$, avec une moyenne de 9 376 \$.

Les données disponibles dans SAGIR⁵¹ confirment les montants attribués par le Programme pour les années financières 2005-2006 à 2008-2009. Les montants accordés en vertu des immobilisations pour les camps ont augmenté dans les quatre dernières années.

Tableau 17

Montants attribués par le Programme pour le soutien aux immobilisations des camps

Année financière	Nombre d'organismes	Montants attribués en dollars (\$)			
		Minimum	Maximum	Moyenne	Total
2005-2006	69	1 170	66 439	9 000,38	621 026
2006-2007	67	900	39 550	11 807,70	791 116
2007-2008	61	1 339	52 500	11 440,23	697 854
2008-2009	66	805	47 385	13 305,58	878 168

Source : SAGIR

Au fil des ans, il est difficile de dégager une différence systématique entre les montants attribués pour le soutien aux immobilisations selon les types de camps. Ainsi, pour les années financières 2006-2007 et 2007-2008, il y a des écarts assez importants entre la moyenne des montants accordés pour les camps de vacances de personnes handicapées et les camps de vacances de jeunes (5 643 \$ et 3 718 \$), alors que cet écart est moins prononcé pour l'année financière 2005-2006 (2 406 \$). Pour l'année financière 2008-2009, l'écart est en faveur des camps de vacances de jeunes (253 \$).

⁵⁰ Le nombre maximal de travaux d'immobilisation par année et par demande est de trois.

⁵¹ Les données tirées de SAGIR prennent toujours en considération les camps qui sont en activité entre 2005 et 2009 et qui ont reçu une subvention pour leurs immobilisations. Les données présentées dans les analyses peuvent différer des montants totaux attribués par année, qui sont présentés sans égard aux camps existant antérieurement. Cette décision était nécessaire pour mieux voir l'évolution de la situation.

Tableau 18**Montants attribués par le Programme pour les immobilisations des camps selon les types de camps**

Année financière	Types de camps	Nombre de camps	Montants attribués en dollars (\$)		
			Minimum	Maximum	Moyenne
2005-2006	Jeunes	36	1 170	25 610	8 059
	Familles	22	1 331	66 439	9 809
	Personnes handicapées	11	2 000	28 800	10 465
2006-2007	Jeunes	36	900	38 821	10 528
	Familles	19	1 490	39 550	11 477
	Personnes handicapées	12	1 337	34 059	16 171
2007-2008	Jeunes	32	1 523	52 500	10 444
	Familles	17	3 109	23 340	11 394
	Personnes handicapées	12	1 339	33 400	14 162
2008-2009	Jeunes	33	1 850	47 385	13 597
	Familles	20	805	39 200	12 799
	Personnes handicapées	13	3 352	42 271	13 344
Compilation des années financières	Jeunes	45	1 350	39 666,50	10 592
	Familles	24	2 674,67	28 584,75	10 611
	Personnes handicapées	15	3 285,50	32 854,75	14 065

Source : SAGIR

Le fait de dégager un certain avantage aux camps de vacances de personnes handicapées tout en constatant l'absence de constance pour les écarts entre les montants attribués selon les types de camps et par année financière s'explique en partie par les calculs utilisés par la Direction du loisir qui tiennent compte des demandes en fonction des types de projets en accordant la priorité aux projets améliorant la sécurité, la salubrité, l'accessibilité à la clientèle handicapée, les réparations urgentes, et finalement aux projets spéciaux.

Afin de bien saisir l'importance des types de projets dans le processus de sélection utilisé par la personne responsable du Programme, les six étapes majeures sont sommairement expliquées. De plus, la description des trois premières étapes permet de comprendre l'importance du lien entre le type de réparation (étape 1) et les projets d'abord sélectionnés (étape 3).

Étape 1 :

Des pointages sont alloués à chacun des projets soumis en fonction des balises suivantes :

- Sécurité et protection contre les incendies⁵² : 5 points
- Salubrité et hygiène⁵³ : 4 points
- Accessibilité aux personnes handicapées⁵⁴ : 3 points
- Réparations urgentes⁵⁵ : 2 points
- Projets spéciaux⁵⁶ : 1 point

Si la demande est accompagnée d'un avis de non-conformité⁵⁷, un point est ajouté au total obtenu en fonction d'une des cinq balises précédentes.

Étape 2 :

Des pénalités de deux points sont attribuées aux camps dont les travaux ont été reportés sur l'année financière suivante ou aux camps qui ont annulé leur projet d'immobilisation subventionné l'année précédente. *En 2009-2010, cette mesure administrative a été retirée.*

Étape 3 :

Les projets sélectionnés à cette étape sont restreints à ceux ayant obtenu au moins trois points à la suite de l'application des deux premières étapes.

Étape 4 :

Il faut déterminer (et réduire, si applicable) le pourcentage maximal d'aide financière pour les immobilisations en fonction des paramètres précisés dans le *Guide du programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances 2008-2011*. L'annexe 7 du rapport présente l'annexe 4 de ce guide qui précise la méthode de calcul de l'indice de capacité de payer d'un camp de vacances.

Étape 5 :

S'il y a toujours des disponibilités financières, il faut sélectionner les projets ayant obtenu des pointages égaux à deux points qui ont été jugés comme prioritaires par le camp de vacances au moment de sa demande. Si la demande excède l'offre disponible, il faut privilégier un projet parmi ces camps de vacances.

52 Tout projet qui vise à rendre sécuritaires ou conformes aux normes les lieux de pratique pour les usagères et usagers.

53 Tout projet qui vise à améliorer la salubrité et l'hygiène des installations existantes.

54 Tout projet qui vise à rendre plus accessibles les lieux de pratique aux personnes handicapées.

55 Tout projet qui vise à corriger un problème fonctionnel qui peut nuire aux usagères et usagers et qui nécessite une intervention immédiate ou à court terme.

56 Tout projet qui ne cadre pas avec l'une des autres catégories mentionnées, mais qui constitue pour l'organisation une intervention qui vise la pérennité du camp de vacances.

57 Avis écrit (d'un ministère, d'une municipalité ou de toute autre organisation autorisée) enjoignant d'apporter un correctif.

Étape 6 :

Il faut déterminer (et réduire, si applicable) le pourcentage maximal d'aide financière pour les immobilisations en fonction des paramètres précisés dans le *Guide du programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances 2008-2011*.

La proportion de projets acceptés par rapport aux projets demandés est d'ailleurs particulièrement élevée pour les trois premiers types de projets et diminue pour les projets de type «réparations urgentes» et les projets de type «projets spéciaux». De plus, les huit camps touchés par des avis de non-conformité ont tous reçu des subventions.

Tableau 19**Projets d'immobilisation demandés et acceptés pour l'année financière 2008-2009**

Types de projets	Nombre de projets demandés	Nombre de projets acceptés	Pourcentage d'acceptation
Sécurité et protection contre les incendies	29	24	82,8
Salubrité et hygiène	33	25	75,8
Accessibilité aux personnes handicapées	9	7	77,8
Réparations urgentes	70	46	65,6
Projets spéciaux	21	1	4,8
Total des projets	162	104	64,2

Source : Fichier de la Direction du loisir

En 2008-2009, les demandes totales de financement des projets représentaient 6 272 271 \$; le montant total des subventions attribuées pour le volet immobilisation a atteint 890 753 \$. En considérant le montant disponible dans l'enveloppe budgétaire du Programme et le nombre de camps de vacances susceptibles de déposer une demande, il convient de conclure que ce volet peut être difficilement en mesure de répondre à des demandes dépassant 100 000 \$. Ce fait est notamment important lorsqu'il est juxtaposé au fait que la moyenne du nombre d'années d'activité des camps de vacances se situe autour de 40 ans.

Les montants totaux demandés par type de travaux varient de 97 778 \$ (personnes handicapées) à 2 991 304 \$ (projets spéciaux). Les subventions totales attribuées par type de travaux varient de 6 000 \$ (projets spéciaux) à 354 787 \$ (réparations urgentes).

Tableau 20**Montants demandés pour les projets d'immobilisation et subventions acceptées pour l'année financière 2008-2009**

Types de projets	Nombre de projets et montants demandés		Nombre de projets acceptés et subventions attribuées	
	Montant total (\$)	N ^{bre}	Montant total (\$)	N ^{bre}
Sécurité et protection contre les incendies	727 559	29	223 192	24
Salubrité et hygiène	864 252	33	255 162	25
Accessibilité aux personnes handicapées	97 778	9	39 112	7
Réparations urgentes	1 288 180	70	354 787	46
Projets spéciaux	2 991 304	21	6 000	1
Total des projets	6 272 271	162	890 753	104

Source : Fichier de la Direction du loisir

Au-delà des montants totaux demandés et accordés, il est important de se rappeler que les normes administratives ne permettent pas la subvention totale d'un projet et que la capacité de paiement de chaque camp est prise en compte. Dans les 104 projets acceptés, tous se sont vu accorder le montant maximal admissible établi selon leur capacité de payer (voir annexe 7). Pour certains camps, le montant maximal admissible représente 15 % du montant demandé alors que pour d'autres camps, le montant maximal admissible peut représenter jusqu'à 70 % du montant demandé.

L'analyse des écarts entre les montants demandés et accordés permet d'établir que les différences minimales entre les montants demandés et les montants reçus varient de 400 \$ à 4 000 \$. Les différences maximales entre les montants demandés et les montants reçus varient de 4 000 \$ à 170 000 \$. Finalement, l'analyse des écarts entre les montants demandés et attribués permet de constater que les camps ont, en moyenne, environ la moitié des montants pour lesquels ils ont fait une demande.

Tableau 21**Écarts entre les montants demandés et attribués par type de réparation pour l'année financière 2008-2009**

Types de projets	Écart (\$)			Pourcentage moyen des subventions attribuées en fonction des montants demandés
	Différence minimale (\$)	Différence Maximale (\$)	Différence moyenne (\$)	
Sécurité et protection contre les incendies	451	59 560	13 586,50	46,01
Salubrité et hygiène	805	170 000	17 136,48	47,75
Accessibilité aux personnes handicapées	3 527	9 504	6 238,00	47,14
Réparations urgentes	400	115 393	10 867,98	49,18
Projets spéciaux	4 000	4 000	4 000,00	60,00
Total des projets	400	170 000	12 640,20	48,0782

Source : Fichier de la Direction du loisir

3 FAITS SAILLANTS ET JUGEMENT

FAITS SAILLANTS

- Pour obtenir des subventions pour leurs immobilisations, les camps doivent respecter un ensemble d'exigences. Les deux tiers (66,7 %) des directions des camps de vacances interrogées confirment qu'il est facile de réaliser les travaux d'immobilisation pendant une année avec toutefois une grande différence entre les niveaux d'accord où 16,7 % sont tout à fait d'accord et 50 % sont d'accord.
- Le délai entre le dépôt de la demande et la confirmation de l'allocation jumelé au fait que les travaux ne peuvent se réaliser qu'à l'automne et au printemps sont considérés comme facteurs problématiques.
- Les données disponibles confirment que les montants attribués par le Programme en vertu des immobilisations des camps ont augmenté dans les quatre dernières années passant de 621 026 \$ à 878 168 \$.
- En 2008-2009, les demandes totales de financement des projets représentaient 6 272 271 \$; le montant total des subventions attribuées pour le volet immobilisation a atteint 890 753 \$. En considérant le montant disponible dans l'enveloppe budgétaire du Programme et le nombre de camps de vacances susceptibles de déposer une demande, il convient de conclure que ce volet peut être difficilement en mesure de répondre à des demandes dépassant 100 000 \$.
- Au fil des ans, il est difficile de dégager une différence systématique entre les montants attribués pour le soutien aux immobilisations selon les types de camps.
- Les calculs utilisés par la Direction du loisir tiennent compte des demandes en fonction des types de projets en accordant la priorité aux projets améliorant la sécurité, la salubrité, l'accessibilité à la clientèle handicapée, les réparations urgentes, et finalement aux projets spéciaux. En 2009-2010, il n'y a plus de pénalité de deux points qui est attribuée aux camps dont les travaux ont été reportés sur l'année financière suivante ou aux camps qui ont annulé leur projet d'immobilisation subventionné l'année précédente.
- La proportion de projets acceptés par rapport aux projets demandés s'inscrit dans le respect des normes et des calculs utilisés par la Direction du loisir, puisque cette proportion est particulièrement élevée pour les trois premiers types de projets et qu'elle diminue pour les projets de type « réparations urgentes » et les projets de type « projets spéciaux ».
- Les calculs utilisés pour le soutien aux immobilisations par la Direction du loisir tiennent compte de la capacité de paiement des camps.
- Dans les 104 projets acceptés en 2008-2009, tous se sont vu accorder le montant maximal admissible établi selon leur capacité de payer.

JUGEMENT

- La règle obligeant les camps de vacances à réaliser les travaux d'immobilisation dans l'année financière correspondant à l'attribution de la subvention et la limite de l'enveloppe budgétaire semblent représenter des facteurs pouvant influencer la portée du volet sur les immobilisations, affectant ainsi potentiellement son efficacité à permettre d'atteindre une amélioration de la sécurité immobilière. Néanmoins, le fait que le Programme attribue des subventions en fonction de la priorité des travaux permet à celui-ci, par sa répartition des montants disponibles, d'améliorer globalement la sécurité des immobilisations.

6

L'IMPACT D'UN SÉJOUR DANS UN CAMP DE VACANCES : UN ÉLÉMENT DE MESURE DE L'ASPECT DES EFFETS

Afin de déterminer le rôle que peuvent jouer les camps de vacances dans l'atteinte de différents facteurs contribuant au développement global de la clientèle défavorisée financièrement, l'opinion des directions de l'Association des camps du Québec et du Mouvement québécois des vacances familiales, des directions des camps et de celle de la clientèle a été recueillie. Des données provenant de recherches sur les camps de vacances américains ont également été utilisées afin de permettre aux personnes lisant le rapport d'avoir une certaine base de comparaison. Même s'il est difficile de constater directement les effets d'un programme, plus les perceptions de groupes distincts sont semblables, plus il est possible de dégager une tendance considérée comme représentative.

La première section présente l'impact d'un séjour dans un camp de vacances selon différents répondants et répondantes. Les réponses des répondantes et répondants peuvent être classées par type de camp ou par type de clientèle. La seconde section porte sur les raisons motivant la clientèle à participer à un camp de vacances. Les réponses des répondantes et répondants peuvent être classées par type de camp ou par type de clientèle.

1

IMPACT D'UN SÉJOUR DANS UN CAMP DE VACANCES

Les directions des camps et la clientèle de l'été 2009 ayant rempli leur questionnaire respectif confirment les nombreux effets possibles d'un séjour dans un camp de vacances. Ainsi, neuf des onze facteurs mentionnés dans les questionnaires obtiennent un niveau d'accord par plus de 90 % des répondantes et répondants. Les neuf effets perçus par la très grande majorité des répondantes et répondants sont :

- améliorer les relations interpersonnelles
- apprendre de nouvelles choses
- découvrir des loisirs
- faciliter l'intégration en participant à des activités
- développer le goût de faire de l'exercice
- développer l'entraide
- développer l'estime de soi
- développer l'autonomie et
- développer le sens des responsabilités.

Les deux autres facteurs, ceux concernant la bonne alimentation et la gestion du stress, recueillent tout de même des pourcentages se situant entre 71 % et 85 %. Le tableau suivant précise les résultats principaux pour chacun des onze facteurs⁵⁸.

Tableau 22**Perception des répondantes et répondants sur l'impact d'un séjour sur la clientèle**

Impact ⁵⁹	Répondantes et répondants au questionnaire des directions des camps				Répondantes et répondants aux questionnaires destinés à la clientèle			
	N ^{bre}	Pourcentages			N ^{bre}	Pourcentages		
		Tout à fait d'accord	D'accord	Cumul des 2 colonnes		Tout à fait d'accord	D'accord	Cumul des 2 colonnes
D'améliorer les relations interpersonnelles / d'améliorer les relations avec d'autres personnes	48	64,6	35,4	100,0	659	66,8	31,6	98,3
D'apprendre de nouvelles choses	48	64,6	35,4	100,0	657	68,8	28,6	97,4
De découvrir des loisirs	48	56,3	43,8	100,0	659	65,9	31,6	97,4
De faciliter l'intégration en participant à des activités	48	64,6	33,3	97,9	661	67,8	30,1	97,9
De développer le goût de faire de l'exercice / de faire de l'exercice	48	37,5	58,3	95,8	658	67,8	29,6	97,4
De développer l'entraide	48	58,3	37,5	95,8	651	60,2	34,3	94,5
De développer l'estime de soi	48	56,3	39,6	95,8	652	58,4	35,0	93,4
De développer l'autonomie	48	52,1	39,6	91,7	649	58,6	35,6	94,1
De développer les sens des responsabilités	48	47,9	43,8	91,7	649	52,5	40,2	92,8
De développer le goût d'avoir une bonne alimentation	48	29,2	56,3	85,4	650	35,2	41,8	77,1
D'apprendre à gérer le stress	48	14,6	56,3	70,8	650	44,3	40,5	84,8

Sources : Questionnaire destiné aux directions des camps de vacances et questionnaires destinés à la clientèle

⁵⁸ Le tableau 1-2 présenté à l'annexe 5 résume la totalité des résultats.

⁵⁹ Les directions de camps étaient questionnées sur l'impact sur la clientèle défavorisée financièrement. La clientèle était questionnée sur l'impact d'un séjour sur elle-même ou sur un membre de sa famille.

Le classement des réponses selon les types de camps de vacances des directions permet de constater que la perception de l'impact positif est assez uniforme. La seule exception concerne la perception de l'impact des camps de vacances sur l'apprentissage de la gestion du stress chez la clientèle. Ainsi, 85,2 % des directions des camps de vacances de jeunes expriment leur accord concernant l'impact de l'apprentissage de la gestion du stress. Ce pourcentage diminue à 60,0 % chez les directions des camps de vacances familiaux et à 45,5 % chez les directions des camps de vacances de personnes handicapées. (Pour plus de détails, consulter le tableau 1-2 à l'annexe 5.)

Les directions de l'Association des camps du Québec et du Mouvement québécois des vacances familiales considèrent également que les camps de vacances ont plusieurs effets bénéfiques chez la clientèle. L'aspect portant sur la socialisation et sur son impact d'ouverture envers d'autres cultures ou réalités économiques et l'aspect portant sur le développement par le loisir et le plein air sont les facteurs nommés et partagés par ces deux directions.

Une méta-analyse de 22 études citée par Henderson, Bialeschki et James⁶⁰ et réalisée par Marsh confirme que les camps ont une influence positive sur l'estime de soi, la confiance et autres⁶¹. Les résultats de la recherche de Garst et Bruce⁶² qui portait sur 8 000 camps 4-H en Virginie amènent à conclure que le premier bénéfice des camps de vacances porte sur la capacité de se faire des nouveaux amis et amies.

Le classement des réponses de la clientèle selon les types de camps de vacances permet de constater que la perception de l'impact positif est assez uniforme. Aucune différence n'est significative. De plus, les écarts les plus marqués (de 6 % à 9 % d'écart) entre les différents types de camps ne concernent que quatre facteurs, soit développer l'entraide, développer l'autonomie, développer le sens des responsabilités et apprendre à gérer le stress.

60 K.A. HENDERSON, M.D. BIALESCHKI, et P.A. JAMES. *Overview of Camp Research. Child and Adolescent Psychiatric Clinics of North America*, vol. 16 (2007), p. 755-767.

61 L'énumération était incomplète, les auteurs se limitant à préciser qu'il était question des facteurs concernant le «self».

62 Recherche citée par K.A. HENDERSON, M.D. BIALESCHKI, et P.A. JAMES.

Tableau 23**Perception de la clientèle sur l'impact positif d'un séjour sur celle-ci selon les types de camps**

Impact	Tous les camps		Types de camps					
			Jeune		Famille		Personne handicapée	
	N ^{bre}	% ⁶³	N ^{bre}	% ⁶⁴	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
D'améliorer les relations avec d'autres personnes	659	98,3	252	98,0	170	98,8	237	98,3
De faciliter l'intégration à un groupe de personnes en participant à des activités	661	97,9	253	98,4	172	98,3	236	97,0
De découvrir des loisirs	659	97,4	253	99,2	170	95,3	236	97,0
D'apprendre de nouvelles choses	657	97,4	253	99,6	170	98,2	234	94,4
De faire de l'exercice	658	97,4	254	98,4	169	97,0	235	96,6
De développer l'entraide	651	94,5	254	95,7	174	98,8	231	90,0
De développer l'autonomie	649	94,1	251	97,6	166	94,6	232	90,1
De développer l'estime de soi	652	93,4	252	96,0	169	91,7	231	91,8
De développer les sens des responsabilités	649	92,8	253	96,4	164	93,3	232	88,4
D'apprendre à gérer le stress	650	84,8	252	87,3	168	86,3	230	80,9
De développer une bonne alimentation	650	77,1	252	78,2	167	73,7	231	78,4

Sources : Questionnaires destinés à la clientèle

Les résultats obtenus dans l'évaluation suivent la tendance dégagée dans une recherche effectuée par l'association des camps américains⁶⁵ et qui regroupait des employées et employés et plus de 5 000 jeunes et leurs parents. Les mêmes personnes ont été interrogées en trois temps distincts : avant le camp, immédiatement après la fin du camp et six mois plus tard⁶⁶. Plus les jeunes avaient un résultat faible à la mesure 1, plus les gains étaient importants à la mesure 2. De plus, la plupart des gains réalisés pendant le camp étaient encore présents six mois plus tard (mesure 3). Finalement, les résultats globaux permettent de constater que :

63 Les pourcentages sont calculés en regard du nombre de répondantes et répondants qui sont « tout à fait d'accord » ou « d'accord » avec l'impact indiqué sur le nombre de répondantes et répondants ayant donné leur opinion.

64 Les pourcentages sont calculés en fonction du nombre de répondantes et répondants qui sont « tout à fait d'accord » ou « d'accord » avec l'impact indiqué par type de camp.

65 AMERICAN CAMP ASSOCIATION. *Youth development outcomes of the camp experience : directions*.
<http://www.acacamps.org/research/ydo.php>.

66 Quatre domaines étaient mesurés. Le premier domaine, l'identité, incluait les facteurs d'estime de soi et d'indépendance. Le deuxième domaine, les habiletés sociales, incluait les facteurs de relation entre les pairs, d'habileté à se faire des amies et amis, de leadership et d'aisance sociale. Les habiletés physiques et de réflexion comprenaient les facteurs d'aventure et d'exploration ainsi que la conscience de l'environnement. La dernière dimension mesurée portait sur les valeurs et la spiritualité.

- Les jeunes sont devenus plus confiants et ont réussi à s'estimer ;
- Les jeunes ont développé des habiletés sociales qui les ont aidés à se faire des amies et amis ;
- Les jeunes sont devenus plus indépendants et ont montré de plus grandes qualités de leadership ;
- Les jeunes sont devenus plus aventureux et ont montré une plus grande ouverture à essayer des nouvelles choses ;
- Les jeunes ont accru leur niveau de spiritualité⁶⁷.

En séparant les résultats des répondantes et répondants défavorisés financièrement de ceux ne l'étant pas⁶⁸, il est possible de constater que la proportion en accord avec les différents effets des camps de vacances est semblable entre les deux groupes. En fait, il n'existe pas de différence significative concernant les niveaux d'accord exprimés par les répondantes et répondants des deux groupes. Le tableau suivant précise les résultats principaux pour chacun des onze facteurs⁶⁹.

Tableau 24

Perception de la clientèle sur l'impact d'un séjour sur celle-ci selon le groupe d'appartenance

Impact	Clientèle non défavorisée financièrement				Clientèle défavorisée financièrement			
	N ^{bre}	Pourcentages			N ^{bre}	Pourcentages		
		Tout à fait d'accord	D'accord	Cumul des 2 colonnes		Tout à fait d'accord	D'accord	Cumul des 2 colonnes
D'améliorer les relations avec d'autres personnes	166	65,7	31,3	97,0	359	69,9	28,7	98,6
De faciliter l'intégration à un groupe de personnes en participant à des activités	167	70,7	26,3	97,0	360	70,6	28,1	98,7
De découvrir des loisirs	167	71,9	25,1	97,0	358	65,6	32,1	97,7
D'apprendre de nouvelles choses	166	65,1	30,1	95,2	357	71,1	28,3	99,4
De faire de l'exercice	166	67,5	28,3	95,8	358	68,7	29,3	98,0
De développer l'entraide	163	58,9	33,7	92,6	354	63,0	32,5	95,5
De développer l'autonomie	163	58,3	32,5	90,8	354	57,1	37,9	95,0
De développer l'estime de soi	163	58,3	31,9	90,2	356	58,7	36,0	94,7
De développer les sens des responsabilités	164	56,1	35,4	91,5	352	52,3	39,5	91,8
D'apprendre à gérer le stress	163	50,9	32,5	83,4	354	40,1	45,8	85,9
De développer une bonne alimentation	163	38,7	34,4	73,1	354	32,5	46,3	78,8

Sources : Questionnaires destinés à la clientèle

67 Cette remarque est spécialement valide pour les jeunes ayant participé à un camp qui mettait l'accent sur la spiritualité.

68 Certaines répondantes et certains répondants n'ont pu être classés dans l'une ou l'autre des catégories. Ces cas sont exclus des résultats présentés dans le tableau.

69 Le tableau 1-4 présenté à l'annexe 5 résume la totalité des résultats.

2 RAISONS MOTIVANT LA CLIENTÈLE À PARTICIPER À UN CAMP DE VACANCES

La clientèle interrogée précise la raison particulière pour participer à un camp de vacances. Le tiers de la clientèle (34,1 %) a ainsi indiqué qu'elle participait à un camp de vacances pour prendre des vacances. Les autres résultats, placés en ordre décroissant, mettent en évidence les principales raisons suivantes : pratiquer des sports ou des loisirs (15,5 %), se faire des amies et amis (13,1 %) et apprendre de nouvelles choses (11,2 %). Le classement des réponses selon la clientèle et le type de camp de vacances côtoyé permet de constater que la première raison pour participer à un camp est toujours la même : prendre des vacances. Par contre, l'apprentissage de nouvelles choses occupe une importance particulière pour la clientèle des camps de jeunes. La clientèle des camps familiaux cible fréquemment le fait que la participation à un camp de vacances permet d'être en famille⁷⁰. L'importance de ce facteur est accompagnée par une importance moindre pour les raisons suivantes : se faire des amies et amis et se récompenser.

Tableau 25

Principales raisons de la clientèle pour participer à un camp de vacances selon le type de camp

Raisons pour participer à un camp de vacances	Tous les camps		Types de camps					
			Jeune		Famille		Personne handicapée	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Pour prendre des vacances	128	34,1	39	26,9	27	38,6	62	38,8
Pour pratiquer des sports ou des loisirs	58	15,5	25	17,2	6	8,6	27	16,9
Pour se faire des amies et amis	49	13,1	26	17,9	2	2,9	21	13,1
Pour apprendre de nouvelles choses	42	11,2	28	19,3	4	5,7	10	6,3
Pour être en contact avec la nature	31	8,3	9	6,2	7	10,0	15	9,4
Pour se récompenser	33	8,8	13	9,0	1	1,4	19	11,9
Pour être en famille	21	5,6	S. O.	S. O.	21	30,0	S. O.	S. O.
Autre	13	3,5	5	3,5	2	2,9	6	3,8
Total	375		145		70		160	

Sources : Questionnaires destinés à la clientèle

⁷⁰ Seule clientèle qui avait accès à ce choix de réponse.

En séparant les résultats des répondantes et répondants défavorisés financièrement de ceux ne l'étant pas⁷¹, il est possible de constater que, même si les pourcentages sont différents entre les deux clientèles, la première raison pour participer à un camp est toujours la même : prendre des vacances. Par contre, il y a inversion entre les deux choix suivants, c'est-à-dire pratiquer des sports ou des loisirs et se faire des amies et amis. Finalement, la clientèle défavorisée financièrement a, en proportion, plus souvent sélectionné comme premier choix les raisons suivantes : être en famille ou se récompenser.

Tableau 26

Principales raisons pour participer à un camp de vacances selon le groupe d'appartenance de la clientèle

Raisons pour participer à un camp de vacances	Groupes de clientèle			
	Clientèle non défavorisée financièrement		Clientèle défavorisée financièrement	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Pour prendre des vacances	39	42,9	63	31,8
Pour pratiquer des sports ou des loisirs	17	18,7	26	13,1
Pour se faire des amies et amis	11	12,1	27	13,6
Pour apprendre de nouvelles choses	10	11,0	24	12,1
Pour être en contact avec la nature	9	9,9	12	6,1
Pour être en famille	3	3,3	17	8,6
Pour se récompenser	1	1,1	18	9,1
Autre	1	1,1	5	2,5
Total	91		198	

Sources : Questionnaires destinés à la clientèle

⁷¹ Certaines répondantes et certains répondants n'ont pu être classés dans l'une ou l'autre des catégories. Ces cas sont exclus des résultats présentés dans le tableau.

3 FAITS SAILLANTS ET JUGEMENT

FAITS SAILLANTS

- Les directions des camps et la clientèle de l'été 2009 ayant rempli leur questionnaire respectif confirment les nombreux effets possibles d'un séjour dans un camp de vacances. Ainsi, neuf des onze facteurs mentionnés dans les questionnaires obtiennent un niveau d'accord par plus de 90 % des répondantes et répondants.
- Le classement des réponses de la clientèle selon les types de camps de vacances permet de constater que la perception de l'impact positif est assez uniforme. Aucune différence n'est significative.
- Les résultats obtenus dans l'évaluation suivent la tendance dégagée dans une recherche effectuée par l'association des camps américains et qui regroupait des employées et employés et plus de 5 000 jeunes et leurs parents.
- En séparant les résultats des répondantes et répondants défavorisés financièrement de ceux ne l'étant pas, il est possible de constater que la proportion en accord avec les différents effets des camps de vacances est semblable entre les deux groupes.
- La clientèle interrogée précise la raison particulière pour participer à un camp de vacances. Le tiers de la clientèle (34,1 %) a ainsi indiqué qu'elle participait à un camp de vacances pour prendre des vacances.
- En considérant le classement des réponses selon la clientèle et le type de camp de vacances côtoyé, ou encore le classement obtenu en séparant les résultats des répondantes et répondants défavorisés financièrement de ceux ne l'étant pas, il est possible de constater que la première raison pour participer à un camp est toujours la même : prendre des vacances.

JUGEMENT

Même s'il est difficile de constater directement les effets du Programme, le fait que les perceptions de groupes distincts sont semblables permet de dégager une tendance considérée comme représentative. Ainsi, il est considéré que les camps de vacances ont nécessairement un certain effet positif pour neuf des onze facteurs mentionnés dans les questionnaires qui obtiennent un niveau d'accord par plus de 90 % des répondantes et répondants, soit : améliorer les relations interpersonnelles, apprendre de nouvelles choses, découvrir des loisirs, faciliter l'intégration en participant à des activités, développer le goût de faire de l'exercice, développer l'entraide, développer l'estime de soi, développer l'autonomie et développer le sens des responsabilités.

7 CONCLUSION

Le processus d'évaluation faisant l'objet du présent rapport a couvert l'ensemble des questions à la base des travaux. Cette première évaluation, réalisée dans le cadre de l'application de la politique ministérielle d'évaluation, en vigueur depuis 2005, a permis d'obtenir une image de la mise en œuvre, de l'efficacité et des effets du Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances.

Mise en œuvre du Programme

L'évaluation de la mise en œuvre du Programme se concentrait sur l'analyse de deux volets distincts : le mode de financement sélectionné et les mesures mises en place pour permettre à la clientèle défavorisée financièrement de bénéficier de l'aide attribuée aux camps de vacances subventionnés. Dans son ensemble, la mise en œuvre est appropriée, puisque, d'une part, le mode de financement sélectionné semble le plus efficace et que, d'autre part, la clientèle défavorisée financièrement a la possibilité de connaître les incitatifs qui lui sont offerts et ainsi de bénéficier d'un séjour dans un camp de vacances.

Efficacité du programme

L'évaluation de l'efficacité portait sur l'atteinte des deux objectifs visés par le Programme. De plus, l'évaluation a permis de comprendre l'importance des critères utilisés en vue de déterminer les allocations possibles pour le volet concernant l'accessibilité et le volet concernant les immobilisations. Ainsi, même si la portée du présent mandat ne concernait pas l'appréciation des critères utilisés, il va de soi que ces derniers ont un impact sur la contribution que peut recevoir chaque camp et conséquemment sur sa possibilité de participer à l'atteinte des objectifs du Programme.

L'objectif du Programme de favoriser l'accès aux camps de vacances pour les individus défavorisés financièrement est globalement atteint. D'une part, la capacité des camps actuellement admissibles à répondre de façon générale aux exigences du Programme permet une accessibilité certaine aux clientèles visées. D'autre part, la proportion de nuitées globale consacrée à la clientèle défavorisée financièrement favorise une certaine accessibilité aux clientèles défavorisées, particulièrement les personnes handicapées. Néanmoins, l'absence de camps subventionnés dans certaines régions de la province et la difficulté pour certains camps à répondre aux exigences du Programme sont des facteurs pouvant nuire à l'atteinte de l'accessibilité.

L'objectif du Programme d'attribuer une aide financière supplémentaire aux camps de vacances en ce qui a trait à l'amélioration de la sécurité des immobilisations est globalement atteint, puisque le Programme accorde des subventions en fonction de la priorité des travaux. Par contre, la règle obligeant les camps de vacances à réaliser les travaux d'immobilisation dans l'année financière correspondant à l'attribution de la subvention et la limite de l'enveloppe budgétaire semblent représenter des facteurs pouvant influencer la portée du volet sur les immobilisations, affectant ainsi son efficacité à permettre d'atteindre une amélioration de la sécurité immobilière.

Effets perçus du Programme

Finalement, les effets perçus des camps de vacances sur la clientèle permettent de confirmer l'importance de ceux-ci pour la société. Il est effectivement considéré que les camps de vacances ont nécessairement un certain effet pour neuf des onze facteurs mentionnés dans les questionnaires qui obtiennent un niveau d'accord par plus de 90 % des répondantes et répondants. Les neuf effets perçus par la très grande majorité des répondantes et répondants sont : améliorer les relations interpersonnelles, apprendre de nouvelles choses, découvrir des loisirs, faciliter l'intégration en participant à des activités, développer le goût de faire de l'exercice, développer l'entraide, développer l'estime de soi, développer l'autonomie et développer le sens des responsabilités.

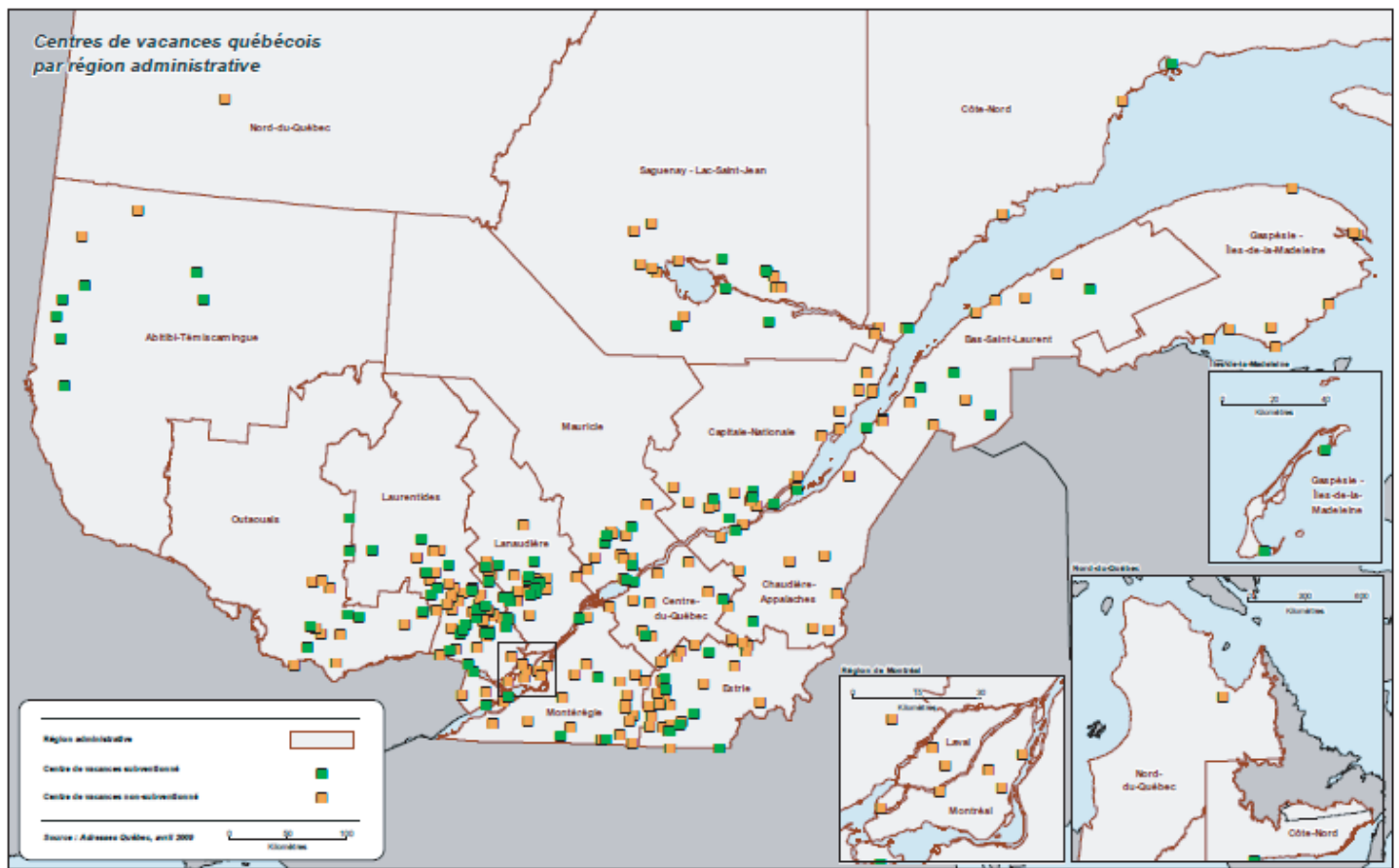
Retour sur l'évaluation et sur son utilité

Malgré la complexité de l'opération et de l'objet traité, l'évaluation réalisée permet de conclure que le Programme est bien défini et qu'il répond globalement aux objectifs fixés. Grâce à l'évaluation réalisée et à la collaboration fournie par les personnes intéressées, le MELS et les camps de vacances disposent d'éléments qui permettent de continuer la réflexion et de guider les ajustements à apporter pour augmenter l'efficacité du Programme et ainsi s'assurer que l'offre à la clientèle défavorisée ne stagne pas ou ne diminue pas.

ANNEXE

1

CARTE GÉOGRAPHIQUE DES CAMPS DE LA PROVINCE



Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Direction de la recherche, des statistiques et de l'information, Service de l'information décisionnelle et de la géomatique

Juin 2009

ANNEXE

2

PROCÉDURES ET MODALITÉS SELON
LE MODE DE SOUTIEN FINANCIER⁷²

Procédures et modalités	Soutien financier en appui à la mission globale	Ententes de service
Objectifs	■ reconnaître et apporter un soutien financier en appui à la mission des organismes communautaires qui interviennent dans le champ de responsabilité du ministère	■ établir un contrat en fonction de mandats élaborés par le ministère et en réponse à des priorités et à des besoins déterminés par celui-ci
Accréditation	■ procédure pour reconnaître que l'organisme intervient dans le champ du ministère et qu'il peut avoir droit au soutien financier en appui à la mission globale ■ procédure pour assurer l'octroi du soutien financier, son renouvellement et la gestion des files d'attente	■ ne s'applique pas
Critères d'admissibilité	■ mission principale dans le secteur d'intervention du ministère ■ statut d'organisme à but non lucratif ■ enracinement dans la communauté ■ vie associative et démocratique ■ autonomie ■ création à l'initiative de la communauté ■ mission sociale et de transformation sociale ■ pratiques citoyennes et approches axées sur la globalité des problématiques ■ conseil d'administration indépendant du réseau public	■ idem
Critères d'exclusion	■ fondations vouées aux collectes de fonds et organisations de nature politique, partisane, religieuse, syndicale ou professionnelle	■ idem

72 Tableau tiré du rapport du Centre de recherche et d'expertise en évaluation de l'École nationale d'administration publique.

Procédures et modalités	Soutien financier en appui à la mission globale	Ententes de service
Critères d'analyse	■ conformité entre les activités réalisées et les objets de la charte ■ contribution de la communauté dans la réalisation de la mission et des activités ■ dynamisme et engagement dans son milieu ■ réponses apportées aux besoins du milieu ■ fonctionnement démocratique ■ gestion saine et transparente ■ réalisme des prévisions budgétaires et du plan d'action ■ autres sources de financement	■ idem ■ respect des exigences du ministère en matière de services, de clientèles, de résultats ■ pertinence, réalisme et cohérence de l'offre de service
Coûts admissibles	■ frais généraux – local, téléphone, matériel informatique et de bureau ■ frais salariaux associés au fonctionnement de base et à la réalisation des activités ■ frais pour les activités de concertation, de représentation ■ frais pour le soutien et l'encadrement de l'action bénévole ■ frais pour les activités d'éducation et de défense des droits	■ frais engagés pour la réalisation des activités pour lesquelles l'organisme soumissionne
Documentation exigée	■ formulaire à remplir ■ charte et règlements généraux adoptés par les membres en assemblée générale ■ description et historique de l'organisme (activités, population, territoire couvert...) ■ rapport annuel d'activités ■ rapport financier annuel du dernier exercice (avec vérification par un comptable agréé pour une subvention de 100 000 \$ et plus, et un examen signé d'un membre d'un ordre comptable pour une subvention de 25 000 \$ à 99 999 \$) ■ rapport sur les revenus et dépenses de l'année en cours et sur les prévisions budgétaires ■ preuve de la tenue d'une assemblée publique annuelle d'information	■ formulaire ou appel de soumission précisant l'objet de l'entente de service ■ idem pour les autres documents

Procédures et modalités	Soutien financier en appui à la mission globale	Ententes de service
Octroi du soutien financier	■ subvention annuelle versée pendant trois ans ■ reconduction en fonction des disponibilités budgétaires du ministère et reconduction conditionnelle au respect de l'organisme des conditions d'admissibilité et de la production des documents pour la reddition de comptes	■ financement accordé sur une base diversifiée (par client, par service, par service, coût global) ■ financement pour une durée déterminée par le ministère (semestriel, annuel ou plus) ■ reconduction en fonction des priorités et disponibilités budgétaires du ministère et reconduction conditionnelle au respect de l'organisme des conditions d'admissibilité et de la production des documents pour la reddition de comptes
Autres sources de revenus exigées	■ le ministère participe au financement de l'organisme, mais ce dernier doit chercher, dans la mesure de ses moyens, un appui financier en dehors des fonds publics ■ le soutien financier gouvernemental consiste en un seuil plancher pour la réalisation de la mission de l'organisme	■ Ne s'applique pas
Modalités du protocole d'entente	■ obligations du ministère (montant, modalités de paiement, respect de l'autonomie de l'organisme) ■ obligations de l'organisme (reddition de comptes, réalisation de sa mission et activités) ■ durée de l'entente ■ précisions sur les situations pouvant amener la cessation de l'entente ■ conditions et modalités de reconduction ■ contexte de gestion devant tenir compte de la capacité financière de l'État	■ idem et autres informations liées à la prestation de services (nombre de clients, clients, description des activités à offrir...)
Reddition de comptes ⁷³	■ rapport financier ■ rapport d'activité ■ prévisions budgétaires ■ liste des membres du conseil d'administration ■ informations relatives à l'assemblée générale (date, adoption des états financiers)	■ Ne s'applique pas
Surplus	■ Un surplus correspondant à six mois d'activité est accepté	■ Ne s'applique pas

⁷³ La reddition de comptes est précisée dans le *Cadre de référence en matière d'action communautaire*, lequel reprend ce qui est prévu par l'article 57 de la Loi sur l'administration publique.

ANNEXE

3

EXIGENCES ADMINISTRATIVES PROPRES AU VOLET AIDE À L'ACCESSIBILITÉ

1. Tenir un registre de fréquentation pour la période comprise entre le deuxième vendredi de juin et le deuxième lundi de septembre, et l'expédier au Secrétariat au loisir et au sport au plus tard le 2^e vendredi de novembre.
2. Prouver l'appartenance de ses utilisateurs au groupe de personnes les plus défavorisées financièrement. La Direction du loisir se réserve le droit d'effectuer des vérifications en tout temps.

ANNEXE

4

LISTES DE VÉRIFICATION D'ACHEMINEMENT
DES DOCUMENTS

PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE À L'ACCESSIBILITÉ AUX CAMPS DE VACANCES

Liste de vérification d'acheminement des documents 2009-2010

Utilisez cette liste comme aide-mémoire afin de respecter les exigences du programme. Une application stricte de ces échéanciers est en vigueur.

A) Pour toute demande de subvention

AU DOSSIER	DATE LIMITE	PIÈCES JUSTIFICATIVES
☐	31 mars 09	Formulaire de demande de subvention dûment rempli et signé.
☐	31 mars 09	Copie des modifications à la charte ou aux règlements généraux de l'organisme (s'il y a lieu).
☐	31 mars 09	Copie de la déclaration d'immatriculation annuelle.
☐	31 mars 09	Copie des mesures qui favorisent l'accessibilité au camp pour les personnes les plus défavorisées financièrement (politique de tarification proportionnelle aux revenus, grille de tarification proportionnelle aux revenus, etc.).
☐	31 mars 09	Copie du mécanisme d'identification des personnes défavorisées financièrement qui sera utilisé.
☐	31 mars 09	Copie du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle (A.G.A.) de l'organisme.
☐	31 mars 09	Copie de votre dépliant publicitaire.
☐	13 novembre 09	Registre des nuitées (DL-2009-05) ET son annexe (DL-2009-01).
☐	4 mois après votre A.G.A.	Copie des états financiers signés par les administrateurs ET grille d'analyse des états financiers.
☐	4 mois après votre A.G.A.	Copie du rapport annuel ou rapport d'activités.

B) Pour toute demande d'aide aux immobilisations

AU DOSSIER	DATE LIMITE	PIÈCES JUSTIFICATIVES
☐	31 mars 09	Formulaire de demande de subvention dûment rempli. Une demande ayant trait à une situation d'urgence ou à un avis de non-conformité émis par un ministère ou un autre organisme public pourra exceptionnellement être acheminée à la Direction du loisir après cette date.
☐	28 août 09	Formule de confirmation d'intention.
☐	28 août 09	Avis de non-conformité émis par un ministère ou par tout autre organisme public, s'il y a lieu.
☐	31 janvier 10	Avis écrit ou lettre justifiant l'annulation d'un projet ayant bénéficié d'un soutien financier, s'il y a lieu.
☐	19 mars 10	Attestation de dépenses (DL-2009-11) et pièces s'y rattachant (factures, journal des salaires, annexes DL-2009-11/A et DL-2009-11/B, etc.) Les travaux devront être complétés au 19 mars 2010.
☐	19 mars 10	Photos (avant et après) attestant que les travaux ont été réalisés.

ANNEXE

5 TABLEAUX EN ANNEXE

Tableau 1-1

Perception des directions concernant les normes administratives selon les types de camps

Énoncés	Jeunes			Familles			Handicapés		
	N ^{bre}	Pourcentages ⁷⁴		N ^{bre}	Pourcentages		N ^{bre}	Pourcentages	
		Tout à fait d'accord ou d'accord	En désaccord ou tout à fait en désaccord		Tout à fait d'accord ou d'accord	En désaccord ou tout à fait en désaccord		Tout à fait d'accord ou d'accord	En désaccord ou tout à fait en désaccord
Il est facile de répondre au critère portant sur la capacité d'hébergement minimal de 50 lits.	27	96,3	3,7	10	100	0	11	90,9	9,1
Il est facile d'obtenir une moyenne d'au moins 20% de nuitées admissibles à la clientèle défavorisée.	27	81,5	18,5	10	100	0	11	100	0

Source : Questionnaire destiné aux directions des camps de vacances

74 Les pourcentages sont calculés en fonction du nombre de répondantes et répondants par type de camp.

Tableau 1-2

Perception des répondantes et répondants sur l'impact d'un séjour sur la clientèle

Impact ⁷⁵	Répondantes et répondants au questionnaire des directions de camps							Répondantes et répondants aux questionnaires destinés à la clientèle						
	N ^{bre}	Pourcentages						N ^{bre}	Pourcentages					
		Tout à fait d'accord	D'accord	Cumul des 2 colonnes précédentes	En désaccord	Tout à fait en désaccord	Je ne sais pas / Ne s'applique pas		Tout à fait d'accord	D'accord	Cumul des 2 colonnes précédentes	En désaccord	Tout à fait en désaccord	Je ne sais pas / Ne s'applique pas
D'améliorer les relations interpersonnelles / d'améliorer les relations avec d'autres personnes	48	64,6	35,4	100	0	0	0	659	66,8	31,6	98,3	0,6	0,3	0,8
D'apprendre de nouvelles choses	48	64,6	35,4	100	0	0	0	657	68,8	28,6	97,4	0,5	0,2	2,0
De découvrir des loisirs	48	56,3	43,8	100	0	0	0	659	65,9	31,6	97,4	0,6	0,3	1,7
De faciliter l'intégration en participant à des activités	48	64,6	33,3	97,9	0	0	2,1	661	67,8	30,1	97,9	0,9	0,3	0,9
De développer le goût de faire de l'exercice / de faire de l'exercice	48	37,5	58,3	95,8	2,1	0	2,1	658	67,8	29,6	97,4	0,8	0,2	1,7
De développer l'entraide	48	58,3	37,5	95,8	0	0	4,2	651	60,2	34,3	94,5	1,5	0	4,0
De développer l'estime de soi	48	56,3	39,6	95,8	0	0	4,2	652	58,4	35,0	93,4	2,6	0,2	3,8
De développer l'autonomie	48	52,1	39,6	91,7	2,1	0	6,3	649	58,6	35,6	94,1	1,1	0,5	4,3
De développer les sens des responsabilités	48	47,9	43,8	91,7	2,1	0	6,3	649	52,5	40,2	92,8	2,2	0,3	4,8
De développer le goût d'avoir une bonne alimentation	48	29,2	56,3	85,4	8,3	0	6,3	650	35,2	41,8	77,1	9,5	0,8	12,6
D'apprendre à gérer le stress	48	14,6	56,3	70,8	16,7	0	12,5	650	44,3	40,5	84,8	4,5	0,3	10,5

Sources : Questionnaire destiné aux directions des camps de vacances et questionnaires destinés à la clientèle

75 Les directions des camps étaient questionnées sur l'impact sur la clientèle défavorisée financièrement. La clientèle était questionnée sur l'impact d'un séjour sur elle-même ou sur un membre de sa famille.

Tableau 1-3

Perception des directions des camps sur l'impact positif d'un séjour sur la clientèle selon les types de camps

Impact	Tous les camps		Types de camps					
			Jeune		Famille		Personne handicapée	
	N ^b re	% ⁷⁶	N ^b re	% ⁷⁷	N ^b re	%	N ^b re	%
D'améliorer les relations avec d'autres personnes	48	100,0	27	100,0	10	100,0	11	100,0
D'apprendre de nouvelles choses	48	100,0	27	100,0	10	100,0	11	100,0
De découvrir des loisirs	48	100,0	27	100,0	10	100,0	11	100,0
De faciliter l'intégration à un groupe de personnes en participant à des activités	48	97,9	27	100,0	10	100,0	11	90,9 ⁷⁸
De faire de l'exercice	48	95,8	27	96,3	10	100,0	11	90,9
De développer l'entraide	48	95,8	27	96,3	10	90,0	11	100,0
De développer l'estime de soi	48	95,8	27	96,3	10	90,0	11	100,0
De développer l'autonomie	48	91,7	27	96,3	10	70,0 ⁷⁹	11	100,0
De développer les sens des responsabilités	48	91,7	27	96,3	10	70,0 ⁸⁰	11	100,0
De développer une bonne alimentation	48	85,4	27	92,6	10	70,0	11	81,8
D'apprendre à gérer le stress	48	70,8	27	85,2	10	60,0	11	45,5

Source : Questionnaire destiné aux directions des camps de vacances

76 Les pourcentages sont calculés en regard du nombre de répondantes et répondants qui sont « tout à fait d'accord » ou « d'accord » avec l'impact indiqué.

77 Les pourcentages sont calculés en fonction du nombre de répondantes et répondants par type de camp.

78 Il y a 9,1 % des répondantes et répondants qui ont sélectionné le choix « Je ne sais pas/Ne s'applique pas ». L'exclusion de ces répondantes et répondants donne un niveau d'accord de 100 %.

79 Il y a 20 % des répondantes et répondants qui ont sélectionné le choix « Je ne sais pas/Ne s'applique pas ». L'exclusion de ces répondantes et répondants donne un niveau d'accord de 87,5 %.

80 Il y a 20 % des répondantes et répondants qui ont sélectionné le choix « Je ne sais pas/Ne s'applique pas ». L'exclusion de ces répondantes et répondants donne un niveau d'accord de 87,5 %.

Tableau 1-4

Perception de la clientèle sur l'impact d'un séjour sur celle-ci selon le groupe d'appartenance

Impact	Groupe de clientèle											
	Clientèle non défavorisée financièrement						Clientèle défavorisée financièrement					
	N ^{bre}	Pourcentages					N ^{bre}	Pourcentages				
		Tout à fait d'accord	D'accord	Cummul des 2 colonnes précédentes	En désaccord ou tout à fait en désaccord	Je ne sais pas / Ne s'applique pas		Tout à fait d'accord	D'accord	Cummul des 2 colonnes précédentes	En désaccord ou tout à fait en désaccord	Je ne sais pas / Ne s'applique pas
D'améliorer les relations avec d'autres personnes	166	65,7	31,3	97,0	1,8	1,2	359	69,9	28,7	98,6	0,9	0,6
De faciliter l'intégration à un groupe de personnes en participant à des activités	167	70,7	26,3	97,0	1,8	1,2	360	70,6	28,1	98,7	0,9	0,6
De découvrir des loisirs	167	71,9	25,1	97,0	0,6	2,4	358	65,6	32,1	97,7	1,2	1,1
D'apprendre de nouvelles choses	166	65,1	30,1	95,2	0	4,8	357	71,1	28,3	99,4	0,6	0
De faire de l'exercice	166	67,5	28,3	95,8	1,2	3,0	358	68,7	29,3	98,0	0,9	1,1
De développer l'entraide	163	58,9	33,7	92,6	1,8	5,5	354	63,0	32,5	95,5	1,1	3,4
De développer l'autonomie	163	58,3	32,5	90,8	2,4	6,7	354	57,1	37,9	95,0	1,4	3,7
De développer l'estime de soi	163	58,3	31,9	90,2	4,3	5,5	356	58,7	36,0	94,7	2,0	3,4
De développer les sens des responsabilités	164	56,1	35,4	91,5	3,0	5,5	352	52,3	39,5	91,8	2,8	5,4
D'apprendre à gérer le stress	163	50,9	32,5	83,4	4,3	12,3	354	40,1	45,8	85,9	5,1	9,0
De développer une bonne alimentation	163	38,7	34,4	73,1	10,4	16,6	354	32,5	46,3	78,8	9,8	11,3

Sources : Questionnaires destinés à la clientèle

ANNEXE

6

EXIGENCES ADMINISTRATIVES PROPRES AU VOLET IMMOBILISATION

1. Soumettre des projets visant :
 - a. La sécurité et la protection contre les incendies
 - b. La salubrité et l'hygiène
 - c. L'accessibilité aux personnes handicapées
 - d. Les réparations urgentes.
2. Confirmer par écrit, avant le dernier vendredi du mois d'août de l'année en cours, à la Direction du loisir, la décision de réaliser le ou les projets avant le 20 mars 2009.
3. Transmettre au MELS une copie de la demande de soumission pour toute subvention de 50 000 \$ ou plus concernant des travaux d'immobilisation⁸¹.
4. Demander préalablement l'approbation à la Direction du loisir pour toute modification majeure à la nature des projets subventionnés.
5. Transmettre toutes les pièces justificatives à la Direction du loisir dans les délais prescrits, incluant les photographies (sur pellicule ou numériques) du projet avant et après sa réalisation.
6. Soumettre un nombre maximal de trois projets de travaux d'immobilisation par année et par demande.

⁸¹ Transmettre au MELS, pour toute subvention de 50 000 \$ ou plus, une copie de la demande de soumission concernant des travaux d'immobilisation conformément à la réglementation gouvernementale en vigueur.

ANNEXE

7

MÉTHODE DE CALCUL DE L'INDICE DE
CAPACITÉ DE PAYER D'UN CAMP

MÉTHODE DE CALCUL DE L'INDICE DE CAPACITÉ DE PAYER D'UN CAMP DE VACANCES

Cet indice permet au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de déterminer le pourcentage d'aide maximal auquel a droit un camp de vacances lorsqu'il dépose une demande d'aide financière pour le volet «aide aux immobilisations». L'indice est calculé à l'aide des renseignements contenus dans la demande de subvention pour l'année en cours et dans les derniers états financiers de l'organisme. L'indice de capacité de payer est déterminé selon cinq indicateurs auxquels une pondération est attribuée en fonction de leur importance.

Tous les indicateurs s'appliquent pour les propriétaires, alors que seuls les indicateurs 3 et 4 s'appliquent pour les locataires selon l'équation suivante :

$$\text{Indice de capacité de payer} = \frac{\text{Total des points obtenus} \times 100}{35}$$

INDICATEUR 1

Revenus provenant des utilisateurs par rapport à la valeur des immobilisations.

- Pondération 6 (facteur multiplicateur).
- Revenus provenant des utilisateurs : seuls les revenus provenant des utilisateurs du camp de vacances sont pris en considération, ce qui inclut les frais d'inscription et les frais de séjour. Sont exclues les subventions du ministère de la Santé et des Services sociaux et celles qui proviennent d'autres ministères, d'autres gouvernements et même d'organismes privés.

CRITÈRES	POINTAGE
De 0 % à 49 % de la valeur des immobilisations	1 point
De 50 % à 64 % de la valeur des immobilisations	2 points
De 65 % à 79 % de la valeur des immobilisations	3 points
De 80 % à 100 % de la valeur des immobilisations	4 points
Revenus provenant des utilisateurs et qui dépassent la valeur des immobilisations	5 points

INDICATEUR 2**Valeur des immobilisations**

- Pondération 5 (facteur multiplicateur).
- Selon l'évaluation municipale des terrains et bâtiments.

CRITÈRES	POINTAGE
De 1 \$ à 149 999 \$	1 point
De 150 000 \$ à 299 999 \$	2 points
De 300 000 \$ à 449 999 \$	3 points
De 450 000 \$ à 599 999 \$	4 points
600 000 \$ et plus	5 points

INDICATEUR 3**Degré d'autofinancement**

- Pondération 4 (facteur multiplicateur).
- Degré d'autofinancement : revenus autonomes (tous les revenus autres que les subventions de fonctionnement) divisés par le total des revenus.

CRITÈRES	POINTAGE
De 0 % à 49 % des revenus totaux	1 point
De 50 % à 59 % des revenus totaux	2 points
De 60 % à 69 % des revenus totaux	3 points
De 70 % à 79 % des revenus totaux	4 points
80 % et plus des revenus totaux	5 points

INDICATEUR 4**Surplus ou déficit accumulé**

- Pondération 3 (facteur multiplicateur).
- Il s'agit du surplus ou du déficit d'exploitation accumulé par rapport aux revenus totaux de l'année financière précédente.

CRITÈRES	POINTAGE
Déficit	0 point
Surplus de 0 % à 3 % des revenus totaux	1 point
Surplus de 4 % à 5 % des revenus totaux	2 points
Surplus de 6 % à 7 % des revenus totaux	3 points
Surplus de 8 % à 9 % des revenus totaux	4 points
Surplus de 10 % et plus des revenus totaux	5 points

INDICATEUR 5**Endettement à long terme**

- Pondération 2 (facteur multiplicateur).
- Ce critère met en relation la dette à long terme au regard de la valeur des immobilisations déterminée par l'évaluation municipale.

CRITÈRES	POINTAGE
15 % et plus de la valeur des immobilisations	1 point
De 10 % à 14 % de la valeur des immobilisations	2 points
De 5 % à 9 % de la valeur des immobilisations	3 points
De 0 % à 4 % de la valeur des immobilisations	4 points
Aucune dette	5 points

Détermination du pourcentage maximal d'aide financière pour les immobilisations

La subvention accordée à un organisme admissible est fonction de son indice de capacité de payer et varie selon les barèmes suivants.

VALEUR DE L'INDICE DE CAPACITÉ DE PAYER	POURCENTAGE MAXIMAL D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS
70 points et plus	Jusqu'à 40 %
De 55 à 69 points	Jusqu'à 50 %
De 40 à 54 points	Jusqu'à 60 %
De 30 à 39 points	Jusqu'à 70 %
Moins de 30 points	Jusqu'à 75 %

Paramètres utilisés dans l'attribution des pourcentages maximaux

Compte tenu de l'enveloppe disponible pour ce volet, le pourcentage maximal attribué à un organisme admissible peut également dépendre du coût total du projet soumis et suit généralement la pondération :

COÛTS ESTIMÉS DU PROJET OU DES PROJETS (SI PLUSIEURS SONT ADMISSIBLES)	POURCENTAGE MAXIMAL D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS GÉNÉRALEMENT ATTRIBUÉ
0 - 10 000 \$	Maximum admissible
10 000 \$ - 30 000 \$	30 % jusqu'au maximum admissible
30 000 \$ - 50 000 \$	25 % jusqu'au maximum admissible
50 000 \$ - 100 000 \$	20 % à 25 % du maximum admissible
100 000 \$ et plus	15 % du maximum admissible

www.mels.gouv.qc.ca

**Éducation,
Loisir et Sport**

Québec 